

PLUi

- Plan Local d'Urbanisme intercommunal -

Pays de La Petite Pierre

Annexe sanitaire

Historique :

PLUi APPROUVE

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire
en date du 06/02/2020
A Bouxwiller, le
M. Jean ADAM, le Président



Accompagnement technique



atip
AGENCE
TERRITORIALE
INGÉNIERIE
PUBLIQUE

Bureaux d'études





Siège social
 1 rue de la Lisière - BP 40110
 67403 ILLKIRCH Cedex - FRANCE
 Tél : 03 88 67 55 55



4 rue de Soisson
 57240 NILVANGE
 Tel : (03) 72 52 02 04



22 rue Lafayette
 67100 STRASBOURG
 Tél : (03) 88 43 35 74

REV	DATE	DESCRIPTION	REDACTION/VERIFICATION		APPROBATION	N° AFFAIRE : 16064	Page : 2/118
0	20/04/2018	Création	OTE -	S. WASSMUTH			
1	21/09/2018	Mise à jour	OTE -	S. WASSMUTH			
2	06/0/2/2020	PLUi approuvé	OTE -	S. WASSMUTH	L.D.		

Document1

SOMMAIRE

1. Introduction	8
2. Généralités	9
3. Assainissement intercommunal	10
3.1. Assainissement collectif	10
3.1.1. Structure administrative	10
3.1.2. Description des installations	11
3.2. Assainissement non collectif	38
3.2.1. Structure administrative	38
3.2.2. Zonage d'assainissement non collectif	38
3.2.3. Généralités sur les filières de traitement	42
3.2.4. Cas de l'assainissement autonome regroupé	43
3.2.5. Contraintes d'installation	43
3.2.6. Coûts d'investissement des ouvrages	49
3.3. Eaux pluviales	50
3.3.1. Structure administrative	50
3.3.2. Réseau intercommunal	50
3.3.3. Enjeux de la gestion des eaux pluviales	50
3.3.4. Généralités sur les eaux pluviales	51
3.3.5. Cadre réglementaire	51
3.3.6. Objectifs du zonage concernant les eaux pluviales	53
3.3.7. Inventaire des solutions existantes	53
3.4. Ruissellement des bassins versants naturels	58
4. Assainissement communal	59
4.1. Gestion des eaux pluviales	59
4.1.1. Dispositions	59
4.1.2. Dossiers administratifs	59
4.2. Erckartswiller	61

4.2.1.	Assainissement collectif	61
4.2.2.	Assainissement non collectif	61
4.2.3.	Eaux pluviales	61
4.2.4.	Ruissellement des bassins versants naturels	61
4.2.5.	Capacité de l'assainissement et programmation des travaux	62
4.3.	Eschbourg	63
4.3.1.	Assainissement collectif	63
4.3.2.	Assainissement non collectif	64
4.3.3.	Eaux pluviales	64
4.3.4.	Ruissellement des bassins versants naturels	65
4.3.5.	Capacité de l'assainissement et programmation des travaux	66
4.4.	Frohmuhl	66
4.4.1.	Assainissement collectif	66
4.4.2.	Assainissement non collectif	67
4.4.3.	Eaux pluviales	67
4.4.4.	Ruissellement des bassins versants naturels	68
4.4.5.	Capacité de l'assainissement et programmation des travaux	68
4.5.	Hinsbourg	69
4.5.1.	Assainissement collectif	69
4.5.2.	Assainissement non collectif	70
4.5.3.	Eaux pluviales	70
4.5.4.	Ruissellement des bassins versants naturels	71
4.5.5.	Capacité de l'assainissement et programmation des travaux	71
4.6.	La Petite Pierre	72
4.6.1.	Assainissement collectif	72
4.6.2.	Assainissement non collectif	73
4.6.3.	Eaux pluviales	74
4.6.4.	Ruissellement des bassins versants naturels	75
4.6.5.	Capacité de l'assainissement et programmation des travaux	75
4.7.	Lichtenberg	76
4.7.1.	Assainissement collectif	76
4.7.2.	Assainissement non collectif	78
4.7.3.	Eaux pluviales	79
4.7.4.	Ruissellement des bassins versants naturels	79
4.7.5.	Capacité de l'assainissement et programmation des travaux	80

4.8.	Lohr	81
4.8.1.	Assainissement collectif	81
4.8.2.	Assainissement non collectif	81
4.8.3.	Eaux pluviales	81
4.8.4.	Ruissellement des bassins versants naturels	82
4.8.5.	Capacité de l'assainissement et programmation des travaux	82
4.9.	Petersbach	83
4.9.1.	Assainissement collectif	83
4.9.2.	Assainissement non collectif	83
4.9.3.	Ruissellement des bassins versants naturels	84
4.9.4.	Capacité de l'assainissement et programmation des travaux	84
4.10.	Pfalzweyer	85
4.10.1.	Assainissement collectif	85
4.10.2.	Assainissement non collectif	85
4.10.3.	Eaux pluviales	85
4.10.4.	Ruissellement des bassins versants naturels	86
4.10.5.	Capacité de l'assainissement et programmation des travaux	86
4.11.	Puberg	87
4.11.1.	Assainissement collectif	87
4.11.2.	Assainissement non collectif	88
4.11.3.	Eaux pluviales	89
4.11.4.	Ruissellement des bassins versants naturels	89
4.11.5.	Capacité de l'assainissement et programmation des travaux	90
4.12.	Reipertswiller	90
4.12.1.	Assainissement collectif	90
4.12.2.	Assainissement non collectif	92
4.12.3.	Eaux pluviales	93
4.12.4.	Ruissellement des bassins versants naturels	93
4.12.5.	Capacité de l'assainissement et programmation des travaux	94
4.13.	Rosteig	94
4.13.1.	Assainissement collectif	94
4.13.2.	Assainissement non collectif	95
4.13.3.	Eaux pluviales	95
4.13.4.	Ruissellement des bassins versants naturels	96
4.13.5.	Capacité de l'assainissement et programmation des travaux	96

4.14.	Schoenbourg	97
4.14.1.	Assainissement collectif	97
4.14.2.	Assainissement non collectif	97
4.14.3.	Eaux pluviales	97
4.14.4.	Ruissellement des bassins versants naturels	98
4.14.5.	Capacité de l'assainissement et programmation des travaux	98
4.15.	Sparsbach	99
4.15.1.	Assainissement collectif	99
4.15.2.	Assainissement non collectif	101
4.15.3.	Eaux pluviales	101
4.15.4.	Ruissellement des bassins versants naturels	101
4.15.5.	Capacité de l'assainissement et programmation des travaux	102
4.16.	Struth	102
4.16.1.	Assainissement collectif	102
4.16.2.	Assainissement non collectif	102
4.16.3.	Eaux pluviales	103
4.16.4.	Ruissellement des bassins versants naturels	103
4.16.5.	Capacité de l'assainissement et programmation des travaux	104
4.17.	Tiefenbach	104
4.17.1.	Assainissement collectif	104
4.17.2.	Assainissement non collectif	105
4.17.3.	Eaux pluviales	105
4.17.4.	Ruissellement des bassins versants naturels	105
4.17.5.	Capacité de l'assainissement et programmation des travaux	106
4.18.	Wimmenau	106
4.18.1.	Assainissement collectif	106
4.18.2.	Assainissement non collectif	108
4.18.3.	Eaux pluviales	109
4.18.4.	Ruissellement des bassins versants naturels	109
4.18.5.	Capacité de l'assainissement et programmation des travaux	110

4.19.	Wingen sur Moder	110
4.19.1.	Assainissement collectif	110
4.19.2.	Assainissement non collectif	112
4.19.3.	Eaux pluviales	113
4.19.4.	Ruissellement des bassins versants naturels	113
4.19.5.	Capacité de l'assainissement et programmation des travaux	114
4.20.	Zittersheim	114
4.20.1.	Assainissement collectif	114
4.20.2.	Assainissement non collectif	116
4.20.3.	Ruissellement des bassins versants naturels	117

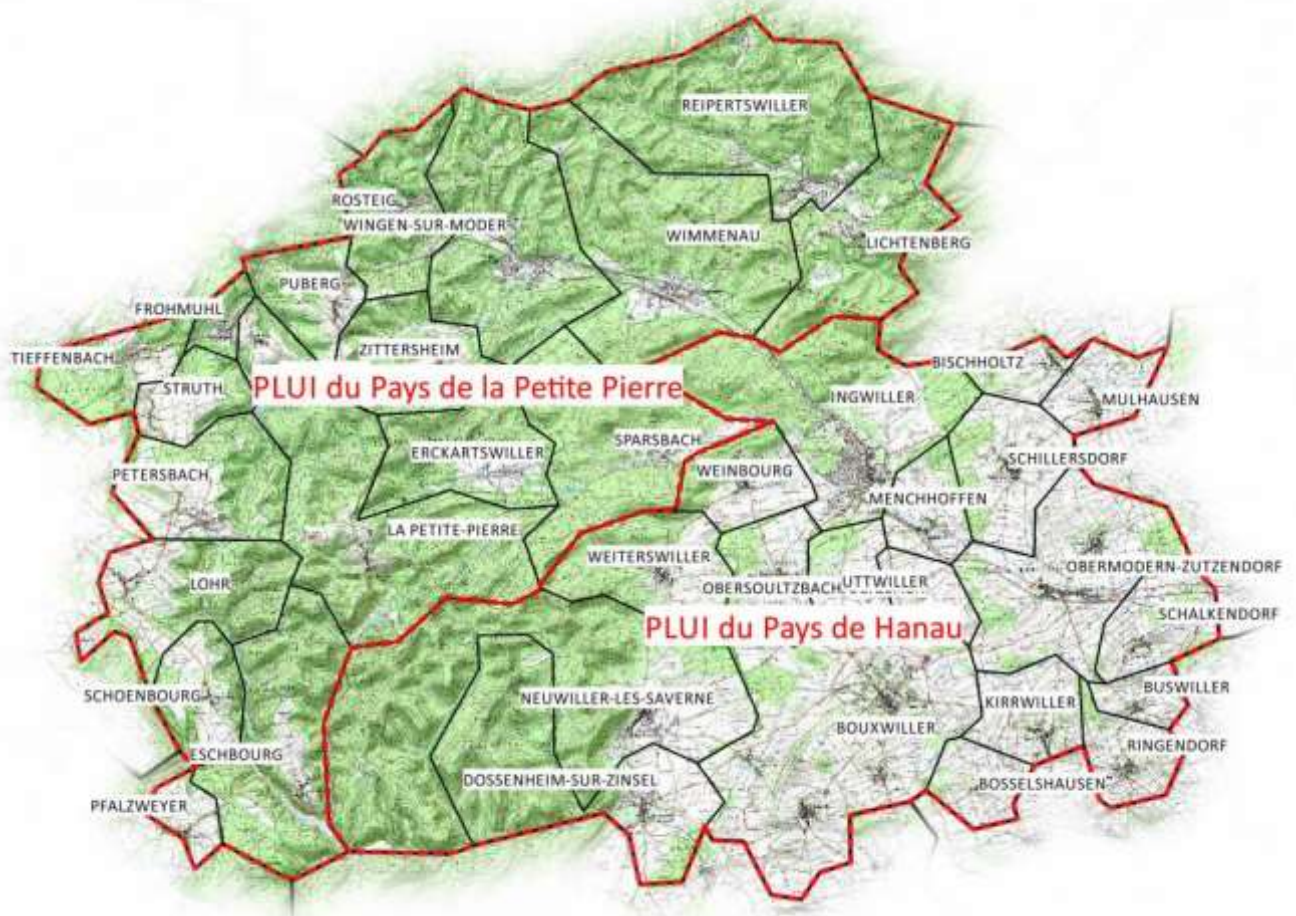
1. Introduction

Conformément à l'article R151.53, doit être annexé au PLUi :

- Les zones d'assainissement collectif,
- Les zones relevant de l'assainissement non collectif,
- Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement,
- Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement,
- Les schémas des réseaux d'eau et d'assainissement et des systèmes d'élimination des déchets, existants ou en cours de réalisation, en précisant les emplacements retenus pour le captage, le traitement et le stockage des eaux destinées à la consommation, les stations d'épuration et le traitement des déchets.

2. Généralités

Au 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes du Pays de Hanau a fusionné avec la Communauté de Communes du Pays de La Petite Pierre pour former un EPCI de 38 communes.



Les communes du PLUi Hanau sont les suivantes :

Bischholtz, Bosselshausen, Bouxwiler (dont Griesbach-le Bastberg, Imbsheim, Riedheim), Buswiler, Dossenheim-sur-Zinsel, Ingwiller, Kirrwiller, Menchhoffen, Mulhausen, Neuwiller-lès-Saverne, Niedersoultzbach, Obermodern-Zutzendorf, Obersoultzbach, Ringendorf, Schalkendorf, Schillersdorf, Utwiller, Weinbourg, Weiterswiler.

Les communes du PLUi Petite Pierre sont les suivantes :

Erckartswiler, Eschbourg, Frohmuhl, Hinsbourg, La Petite Pierre, Lichtenberg, Lohr, Petersbach, Pfalzweyer, Puberg, Reipertswiler, Rosteig Schoenbourg, Sparsbach, Struth, Tieffenbach, Wimmenau, Wingen-sur-Moder, Zittersheim.

3. Assainissement intercommunal

3.1. ASSAINISSEMENT COLLECTIF

3.1.1. Structure administrative

Les systèmes d'assainissement des communes du Pays de Hanau sont gérés par plusieurs entités administratives :

Commune	Population 2017	Maitrise d'ouvrage assainissement	
		Collecte et Transport	Traitement
Erckartswiller	306	Commune	
Eschbourg	494	SDEA Eschbourg	
Frohmuhl	184	SIVOM de la Haute Moder	SIA de la Haute Eichel
Hinsbourg	115	SIVOM de la Haute Moder	SIA de la Haute Eichel
La Petite Pierre	633	SDEA La Petite Pierre	
Lichtenberg	562	SIVOM de la Haute Moder	
Lohr	497	SIVOM de la Vallée de l'Isch	
Petersbach	649	SIA de la Haute Eichel	
Pfalzweyer	314	Syndicat d'assainissement des deux cantons	
Puberg	341	SIVOM de la Haute Moder	SIA de la Haute Eichel
Reipertswiller	895	SIVOM de la Haute Moder	
Rosteig	571	SIVOM de la Haute Moder	
Schoenbourg	436	Syndicat d'assainissement des deux cantons	
Sparsbach	252	SDEA Sparsbach	
Struth	251	SIA de la Haute Eichel	
Tieffenbach	280	Commune	SIA de la Haute Eichel
Wimmenau	1125	SIVOM de la Haute Moder	
Wingen sur Moder	1614	SIVOM de la Haute Moder	
Zittersheim	235	SIVOM de la Haute Moder	

En fonction des communes, les compétences collecte/transport/traitement ne sont pas forcément gérées par une seule entité administrative.

Globalement, le SDEA est largement représenté au niveau des communes, notamment en tant qu'exploitant.

3.1.2. Description des installations

Les 19 communes sont desservies par un réseau d'assainissement collectif.

Le traitement des effluents du territoire est assuré dans plusieurs ouvrages d'épuration collectifs :

Entité	Station d'épuration intercommunale	Communes raccordées du territoire	Caractéristiques	Exutoire
Erckartswiller	Erckartswiller	Erckartswiller	507 EH	Moder
SDEA Eschbourg	Eschbourg	Eschbourg	500 EH	Zinsel du Sud
SIA Haute Eichel	Weisingen	Frohmuhl, Hinsbourg, Petersbach, Struth, Tieffenbach, Puberg	3 000 EH	Eichel
SDEA La Petite Pierre	La Petite Pierre	La Petite Pierre	1 700 EH	Mittelbach
SIVOM de la Haute Moder	- Lichtenberg - Wimmenau	- Lichtenberg et Reipertswiller - Wimmenau, Rosteig, Wingen sur Moder, Zittersheim et col de Puberg	- 3 500 EH - 5 250 EH	- Rothbach - Moder
SIVOM de la Vallée de l'Isch	Weyer	Lohr	5 500 EH	Isch
Syndicat d'assainissement des Deux Cantons	- Schoenbourg - Pfalzweyer	- Schoenbourg - Pfalzweyer	- 550 EH - 350 EH	- Zinsel du Sud - Zinsel du Sud
SDEA Sparsbach	Sparsbach	Sparsbach	360 EH	Meisenbach

Les installations d'assainissement de ces communes seront décrites par secteur de collectement chacun vers une unité de traitement.

a) ENTITE DE ERCKARTSWILLER

Structure du réseau de transport intercommunal

L'entité Erckartswiller ne concerne que la commune d'Erckartswiller. A ce titre, il n'y a pas de réseau intercommunal.

Epuración

Les informations ci-dessous sont issues du bilan 2016 relatif au fonctionnement des stations d'épurations urbaines du Bas-Rhin établi par le Conseil Départemental du Bas-Rhin et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

La station d'épuration d'Erckartswiller est gérée par la ville d'Erckartswiller et traite les effluents de la ville d'Erckartswiller.

Les caractéristiques de la station d'épuration sont les suivantes :

■ Exploitant :	Commune d'Erckartswiller
■ Type de traitement :	Epuración par filtration
■ Constructeur :	-
■ Mise en service :	1999
■ Population desservie :	307
■ Milieu naturel récepteur :	la Moder

Capacités nominales :

Paramètres	Capacité	Unité
Capacité réelle de traitement	507	EQH
Débit moyen journalier par temps sec	150	m ³ /j
Débit horaire de pointe par temps de pluie	12.5	m ³ /h
DCO eau brute	60	Kg/j
DBO5 eau brute	30	Kg/j

Réseaux :

Le taux de dilution est de 111% pour le bilan SATESA avec une présence d'eaux claires parasites.

Alimentation de la station d'épuration :

Les taux de charge moyens annuels estimés sont de :

Hydraulique : 50%,

Organique : 75%.

Ces taux sont une moyenne sur 3 ans afin d'être plus représentatifs du fonctionnement général de la station. Les pompes de relevage sont souvent mal installées sur leur support et de ce fait tournent presque en continu sans assurer leur débit nominal.

Qualité du traitement :

La qualité du traitement était tout juste satisfaisant pour les 2 bilans en 2016 avec cependant une concentration élevée en DCO et NH4 pour le 2^{ème} bilan.

Gestion des boues :

Les boues issues du curage des lits ont été mises en compostage

Programmation des travaux

■ Réseaux :-

- Station d'épuration :

- Travaux réalisés : curage du 1^{er} étage réalisé et mise en place d'un dégrilleur vertical. Cela a permis de limiter les fréquences de bouchage des pompes de relevage ainsi que des rampes d'aspersion.

b) ENTITE SDEA ESCHBOURG

Structure du réseau de transport intercommunal

L'entité SDEA Eschbourg ne concerne que la commune d'Eschbourg. A ce titre, il n'y a pas de réseau intercommunal.

Epurateur

Les informations ci-dessous sont issues du bilan 2016 relatif au fonctionnement des stations d'épurations urbaines du Bas-Rhin établi par le Conseil Départemental du Bas-Rhin et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

La station d'épuration d'Eschbourg est gérée par le SDEA d'Eschbourg et traite les effluents de la commune d'Eschbourg.

Les caractéristiques de la station d'épuration sont les suivantes :

- Exploitant : SDEA
- Type de traitement : Epuration par filtration
- Constructeur : Rauscher
- Mise en service : 2012
- Population desservie : 502
- Milieu naturel récepteur : la Zinsel du Sud

Capacités nominales :

Paramètres	Capacité	Unité
Capacité réelle de traitement	500	EQH
Débit moyen journalier par temps sec	120	m ³ /j
Débit moyen journalier par temps de pluie	260	m ³ /j
Débit horaire de pointe par temps sec	5	m ³ /h
Débit horaire de pointe par temps de pluie	10.9	m ³ /h
Matières en suspension	45	Kg/j
DBO5 eau brute	27.7	Kg/j
DCO eau brute	60	Kg/j

Réseaux :

Le taux de dilution est de 13% en 2016 avec peu d'eaux claires parasites.

Alimentation de la station d'épuration :

Les taux de charge moyens annuels estimés sont de :

- Hydraulique : 120%,
- Organique : 35%.

Le taux de charge hydraulique en augmentation est justifié par un printemps pluvieux.

Lorsque le débit nominal journalier est atteint, la surverse en amont de la station fonctionne : 107 jours de surverses ont été enregistrés pour une durée totale de 157heures, soit une moyenne de 1h30 par jour de déversement.

Qualité du traitement :

La qualité globalement satisfaisante du traitement a pu être maintenue pour les 2 bilans hormis une concentration élevée en nitrates et en phosphates qui ne sont pas éliminés efficacement sur ce type d'installation.

Gestion des boues :

-

Programmation des travaux

- Réseaux : prévision de raccordement de Graufthal en 2017-2018
- Station d'épuration :
 - Travaux réalisés :-

c) ENTITE SIA DE LA HAUTE EICHEL

Le périmètre SIA de la Haute Eichel est composé des communes suivantes :

- **Petersbach, Struth, Tieffenbach** pour le transport et le traitement des effluents,
- **Weislingen, Frohmuhl, Hinsbourg, Puberg** pour le traitement des effluents uniquement.

Les informations ci-dessous sont issues du rapport annuel 2015 assainissement établi par le SDEA sur le SIA de la Haute Eichel.

Structure du réseau de transport intercommunal

Les réseaux d'assainissement du périmètre desservent 1 223 abonnés, soit 2 457 habitants.

Les volumes assainis sont :

- 89 114 m³ en 2016,
- 73 m³/abonné/an.

Les caractéristiques des ouvrages et réseaux sont les suivantes :

- 1 station d'épuration,
- 1 station de pompage,

Le taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées n'est pas déterminé.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées n'est pas déterminé.

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées n'est pas déterminé.

En terme d'entretien, une station de pompage a été nettoyée en 2015 ; les autres éléments (curage de réseaux, bouches d'égout,...) ne sont pas renseignés.

Pour les communes de **Petersbach, Struth et Tieffenbach**, la conduite intercommunale d'orientation générale du Sud vers le Nord démarre à Petersbach pour rejoindre la commune de Tieffenbach en interceptant au passage la conduite intercommunale collectant les effluents de la commune de Struth.

Pour les communes de **Frohmuhl, Hinsbourg et Puberg**, la conduite intercommunale d'orientation générale de l'Est vers l'Ouest démarre à Puberg pour rejoindre la commune de Tieffenbach en transitant par Frohmuhl et en interceptant la conduite intercommunale d'orientation générale du Sud vers le Nord en provenant d'Hinsbourg.

A Tieffenbach, une station de pompage permet le refoulement des effluents des différentes communes vers la station d'épuration de Weislingen située à l'Ouest de Tieffenbach.

Epuration

Les informations ci-dessous sont issues du bilan 2016 relatif au fonctionnement des stations d'épurations urbaines du Bas-Rhin établi par le Conseil Départemental du Bas-Rhin et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

La station d'épuration de Weislingen fait partie du SIA de la Haute Eichel.
Les communes raccordées à la station d'épuration de Weislingen sont : Weislingen, Frohmuhl, Hinsbourg, Petersbach, Struth, Tieffenbach, Puberg.

Les caractéristiques de la station d'épuration sont les suivantes :

- Exploitant : SDEA
- Type de traitement : Aération prolongée
- Constructeur : France Assainissement
- Mise en service : 2001
- Population desservie : 2 067
- Milieu naturel récepteur : l'Eichel

Capacités nominales :

Paramètres	Capacité	Unité
Capacité réelle de traitement	3 000	EQH
Débit moyen journalier par temps sec	910	m ³ /j
Débit horaire de pointe par temps de pluie	140	m ³ /h
Matières en suspension	270	Kg/j
DCO eau brute	300	Kg/j
DBO5 eau brute	180	Kg/j

Réseaux :

Le taux de dilution est de 200% en 2016 pour le bilan SATESA avec une présence d'eaux claires parasites

Alimentation de la station d'épuration :

Les taux de charge moyens annuels estimés sont de :

- Hydraulique : 105%,
- Organique : 60%.

Le taux de charge hydraulique est en hausse par rapport à 2015 suite à un printemps pluvieux.

Cette station traite la totalité des débits de temps sec ainsi qu'une grande partie du temps de pluie. Le by-pass en entrée de station a fonctionné à 115 reprises durant l'année avec un débit moyen de 140 m³ par jour de déversement ce qui représente 4% du volume collecté annuellement par le réseau

Qualité du traitement :

La qualité sur cette station est bonne. Des à-coups de charges peuvent entraîner l'apparition de mousses sur le clarificateur.

Gestion des boues :

La concentration des boues est satisfaisante.
Les extractions sont satisfaisantes.

Programmation des travaux

■ Réseaux :

- Travaux réalisés : -

■ Station d'épuration :

- Travaux réalisés :

- ↳ La surverse en tête de station d'épuration a été équipée d'une mesure de débit depuis 2015,
- ↳ Un filtre-presses mobile a été mis en place lors du bilan du 31/08 et a fonctionné durant les 24h du bilan. Les filtrats ont été rejetés dans le bassin d'aération ce qui a entraîné une dégradation importante de la qualité de l'eau traitée (valeurs en DCO, NH4, NTK et Pt élevées),
- ↳ Des travaux de remplacement des diffuseurs d'air ont eu lieu nécessitant le stockage des effluents dans le bassin d'orage de Petersbach et dans le silo à boues précédemment vidangé. Les boues du bassin d'aération ont été stockées dans le clarificateur et il n'y a pas eu de rejets d'eaux brutes au milieu naturel durant les travaux.

d) ENTITE SDEA LA PETITE PIERRE

Structure du réseau de transport intercommunal

L'entité SDEA La Petite Pierre ne concerne que la commune de **La Petite Pierre**. A ce titre, il n'y a pas de réseau intercommunal.

Epuraton

Les informations ci-dessous sont issues du bilan 2016 relatif au fonctionnement des stations d'épurations urbaines du Bas-Rhin établi par le Conseil Départemental du Bas-Rhin et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

La station d'épuration de La Petite Pierre est gérée par la SDEA de La Petite Pierre et traite les effluents de la ville de **La Petite Pierre**.

Les caractéristiques de la station d'épuration sont les suivantes :

- Exploitant : SDEA
- Type de traitement : Aération prolongée
- Constructeur : France Assainissement
- Mise en service : 1979
- Population desservie : 647
- Milieu naturel récepteur : le Mittelbach

Capacités nominales :

Paramètres	Capacité	Unité
Capacité réelle de traitement	1 700	EQH
Débit moyen journalier par temps sec	384	m ³ /j
Débit horaire de pointe par temps de pluie	48	m ³ /h
Matières en suspension	103	Kg/j
DBO5 eau brute	103	Kg/j

Réseaux :

Le taux de dilution est de 101% en 2016.

La gestion du débit de sortie du village et la vidange du bassin d'orage restent toujours problématiques par rapport aux à-coups de charges induits sur la station. En effet, en cas de risque de pluies, la station doit être bridée manuellement pour éviter les fuites de boues.

Alimentation de la station d'épuration :

Les taux de charge moyens annuels estimés sont de :

- Hydraulique : 90%,
- Organique : 70%.

Ces taux sont une moyenne sur 3 ans afin d'être plus représentatifs du fonctionnement général.

La décantabilité des boues reste souvent délicate. Une vanne d'entrée régule manuellement l'alimentation de la station. Sa gestion pose problème car il peut y avoir soit une limitation du débit d'entrée trop importante provoquant des surverses par le déversoir d'orage par temps sec, soit un débit trop important en cas de fortes pluies pouvant produire des fuites de boues. De plus, son colmatage est régulier et nécessite une manipulation quotidienne.

Qualité du traitement :

La qualité sur cette station est satisfaisante

L'injection de floculant a été mise en place sur la période estivale pour répondre à l'augmentation de la charge liée au tourisme et améliorer la décantabilité des boues.

Gestion des boues :

La concentration des boues est maintenue à un niveau satisfaisant, mais la décantabilité est variable.

Les extractions des boues sont assurées de façon satisfaisante. Un filtre-pressé mobile intervient plusieurs fois par an pour vider le silo et les boues sont mises en compostage. La teneur en cuivre dans les boues peut être épisodiquement élevée.

Observations :

Une réflexion pour une réhabilitation de la station reste en cours pour améliorer la gestion de l'alimentation et du prétraitement. Malgré l'injection de floculant durant la période touristique, la variation de charge organique reste difficile à traiter.

Program mation des travaux

■ Réseaux :

- Travaux réalisés : aucun

■ Station d'épuration :

- Travaux réalisés : Remplacement du motoréducteur de la brosse d'aération ainsi que du contacteur suite à des disjonctions répétées

e) ENTITE SIVOM DE LA HAUTE MODER

Le périmètre SIVOM de la Haute Moder est composé des communes suivantes :

- **Lichtenberg, Reipertswiller, Wimmenau, Rosteig, Wingen sur Moder, Zittersheim** pour le transport et le traitement,
- **Frohmuhi, Hinsbourg, Puberg** pour le transport uniquement.

Les informations ci-dessous sont issues du rapport annuel 2015 assainissement établi par le SDEA sur le périmètre Région de la Petite Pierre.

Structure du réseau de transport intercommunal

Les réseaux d'assainissement du périmètre desservent 2 508 abonnés, soit 5 714 habitants.

Les volumes assainis sont :

- 196 363 m³ en 2015,
- 78 m³/abonné/an.

Les caractéristiques des ouvrages et réseaux sont les suivantes :

- 2 stations d'épuration,
- 11 bassins d'orage,
- 47 déversoirs d'orage,
- 6 stations de pompage,
- 69,7 km de réseaux communaux,
- 17,6 km de réseaux intercommunaux,
- 1 258 bouches d'égout.

Le taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées n'est pas déterminé.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées est de 84.

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées est de 40.

En terme d'entretien, les chiffres clés pour 2016 sont :

- 21 tonnes de sables extraits du réseau,
- 8,87 km de réseaux curés, soit 12,6% de taux de curage,
- 12 stations de pompage nettoyées,
- 1 995 bouches d'égout vidangées,
- 3 débouchages de branchement,

13 points du réseau de collecte nécessite des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau

Aucun débordement d'effluents dans les locaux des usagers n'a été constaté.

Lichtenberg et Reipertswiller :

En vue de leur traitement à la station d'épuration de Lichtenberg, les effluents sont acheminés de la manière suivante :

- Reipertswiller : une station de pompage permet le refoulement des effluents de la commune vers la rue de Reiperstwiller à Lichtenberg,
- Lichtenberg : les effluents transitent par un réseau en PVC de diamètre 200 mm d'orientation générale Sud/Nord dans la rue de Reipertswiller.

A mi-chemin entre Lichtenberg et Reiperstwiller, les 2 réseaux se rejoignent.

Au regroupement, une conduite intercommunale en PVC de diamètre 250 mm d'orientation générale Ouest/Est démarre et permet l'acheminement des effluents des 2 communes vers la station d'épuration de Lichtenberg.

Wimmenau, Rosteig, Wingen-sur-Moder, Zittersheim :

Les effluents de la commune de Rosteig sont acheminés vers la commune de Wingen-sur-Moder à l'aide d'une conduite intercommunale de diamètre 200 mm.

Les effluents de la commune de Zittersheim sont également acheminés vers la commune de Wingen-sur-Moder à l'aide d'une conduite intercommunale de diamètre 200 mm.

Les effluents de Wingen-sur-Moder, ainsi que ceux des communes amont de Rosteig et Zittersheim sont ensuite acheminés par pompage vers la commune de Wimmenau, puis in fine à la station d'épuration de Wimmenau à l'aide d'une conduite intercommunale de diamètre 400 mm.

Frohmuhl, Hinsbourg et Puberg :

Pour les communes de Frohmuhl, Hinsbourg et Puberg, la conduite intercommunale d'orientation générale de l'Est vers l'Ouest démarre à Puberg pour rejoindre la commune de Tieffenbach en transitant par Frohmuhl et en interceptant la conduite intercommunale d'orientation générale du Sud vers le Nord en provenant d'Hinsbourg.

A Tieffenbach, une station de pompage permet le refoulement des effluents des différentes communes vers la station d'épuration de Weislingen située à l'Ouest de Tieffenbach.

Epuration de Lichtenberg

Les informations ci-dessous sont issues du bilan 2016 relatif au fonctionnement des stations d'épurations urbaines du Bas-Rhin établi par le Conseil Départemental du Bas-Rhin et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

La station d'épuration de Lichtenberg fait partie du SIVOM de la Haute Moder.

Les communes raccordées à la station d'épuration de Lichtenberg sont : **Lichtenberg et Reipertswiller**

Les caractéristiques de la station d'épuration sont les suivantes :

- Exploitant : SDEA
- Type de traitement : Aération prolongée
- Constructeur : Devin-Lemarchand Environnement
- Mise en service : 1995
- Population desservie : 1 472
- Milieu naturel récepteur : le Rothbach

Capacités nominales :

Paramètres	Capacité	Unité
Capacité réelle de traitement	3 500	EQH
Débit moyen journalier par temps sec	840	m ³ /j
Débit horaire de pointe par temps de pluie	110	m ³ /h
Matières en suspension	246	Kg/j
DBO5 eau brute	210	Kg/j
brute	350	Kg/j

Réseaux :

Le taux de dilution est estimé à 66% pour les bilans SATESA en 2016 avec une présence d'eaux claires parasite en faible quantité.

Alimentation de la station d'épuration :

Les taux de charge moyens annuels estimés sont de :

- Hydraulique : 60%,
- Organique : 40%.

Le taux de charge hydraulique est plus élevé que l'année précédente suite à un printemps pluvieux. Le débitmètre du déversoir en tête de station n'a enregistré que 386 m³ de surverse durant l'année. L'effluent brut n'est que faiblement dilué (65%).

Qualité du traitement :

Une très bonne qualité du traitement a été maintenue tout au long de l'année avec notamment de bons rendements en azote et en phosphore.

Gestion des boues :

La concentration des boues est satisfaisante et stable et a une très bonne décantabilité. La gestion des extractions est satisfaisante.

Observations :

Plusieurs incidents sont survenus durant cette année : un défaut de la sonde voile de boue a provoqué l'arrêt du poste de relevage et la surverse de 331 m³. Deux coupures électriques dans la même journée ont occasionné la surverse de 55 m³. Il n'y a pas eu d'autres surverses sur l'ensemble de l'année et la qualité du traitement reste très bonne.

Programmation des travaux

■ Réseaux :

- Travaux réalisés : aucun

■ Station d'épuration :

- Travaux réalisés :
 - ↳ Mise en place de l'autosurveillance réglementaire sur la surverse de la station d'épuration en 2015,
 - ↳ Remplacement des 2 pompes de relevage, du débitmètre de sortie, réparation de l'agitateur de la zone de contact et du bassin d'aération, et de la pompe de recirculation N°1 en 2016.

Epuration de Wimmenau

Les informations ci-dessous sont issues du bilan 2016 relatif au fonctionnement des stations d'épurations urbaines du Bas-Rhin établi par le Conseil Départemental du Bas-Rhin et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

La station d'épuration de Wimmenau fait partie du SIVOM de la Haute Moder.

Les communes raccordées à la station d'épuration de Wimmenau sont : **Wimmenau, Rosteig, Wingen sur Moder et Zittersheim.**

Les caractéristiques de la station d'épuration sont les suivantes :

- Exploitant : SDEA
- Type de traitement : Aération prolongée
- Constructeur : France Assainissement
- Mise en service : 1998
- Population desservie : 3 948
- Milieu naturel récepteur : la Moder

Capacités nominales :

Paramètres	Capacité	Unité
Capacité réelle de traitement	5 250	EQH
Débit moyen journalier par temps sec	838	m ³ /j
Débit horaire de pointe par temps de pluie	105	m ³ /h
Matières en suspension	315	Kg/j
DBO5 eau brute	315	Kg/j

Réseaux :

Le taux de dilution est estimé à 190% pour les bilans SATESA en 2016 dû à la présence de fortes quantités d'eaux claires parasites.

Alimentation de la station d'épuration :

Les taux de charge moyens annuels estimés sont de :

- Hydraulique : 155%,
- Organique : 60%.

Ces valeurs sont en hausse par rapport à l'année précédente suite à un printemps pluvieux. Le déversoir en tête de station a surversé à 117 reprises durant l'année avec un débit moyen de 355 m³ par déversement soit 8% du volume annuel en entrée du déversoir d'orage.

Qualité du traitement :

La qualité sur cette station est satisfaisante, mais avec parfois quelques pics en azote lors du remplacement de la brosse d'aération.

Gestion des boues :

La concentration des boues est satisfaisante avec un indice de boues satisfaisant.
La gestion des extractions est satisfaisante.

Observations :

Cette station fonctionne en surcharge hydraulique une grande partie de l'année qui s'explique par une forte proportion d'eaux claires parasites. Le fonctionnement du déversoir d'orage est donc fréquent en période hivernale.

Plusieurs microcoupures et disjonction des pompes de relevage ont été relevées durant l'année causant des surverses sans départ d'alarme vers la télégestion. Des alertes supplémentaires ont donc été mises en place.

Programmation des travaux

■ Réseaux :

- Travaux réalisés : remplacement de la pompe de la station de pompage rive des Orfèvres à Wingen-sur-Moder en 2015.
- Travaux à réaliser : Etude sur les eaux claires sur le secteur de Wingen-sur-Moder

■ Station d'épuration :

- Travaux réalisés :
 - ↳ Mise en place de l'autosurveillance réglementaire sur la surverse de la station d'épuration en 2015,
 - ↳ Remplacement de la brosse d'aération, réparation de l'aéroflot, emplacement de la sonde de mesure de surverse d'entrée en 2016

f) ENTITE SIVOM DE LA VALLEE DE L'ISCH

Le périmètre SIVOM de la Vallée de l'Isch est composé des communes suivantes : Weyer, Drulingen, Eschwiller, Eywiller, **Lohr**, Ottwiller, Siewiller.

Le périmètre est géré en régie au niveau intercommunal.

Les informations ci-dessous sont issues du rapport annuel 2016 assainissement établi par le SIVOM de la Vallée de l'Isch.

Structure du réseau de transport intercommunal

Les réseaux d'assainissement du périmètre desservent 1 465 abonnés, soit 3 731 habitants.

Les volumes facturés sont de :

- 148 764 m³ en 2016,
- 102 m³/abonné/an.

Les caractéristiques des ouvrages et réseaux sont les suivantes :

- 1 station d'épuration,
- 6 stations de pompage,
- 26,46 km de réseaux unitaires hors branchements.

Le taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées est de 100%.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées est de 100.

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées n'est pas déterminé.

En terme d'entretien, aucun élément n'est indiqué dans le rapport annuel.

Aucune autorisation de déversements d'effluents industriels n'a été émise par le SIVOM.

Une conduite intercommunale d'orientation générale de l'Est vers l'Ouest démarre de Lohr pour transiter par Ottwiller, Drulingen et Weyer afin de se raccorder in fine à la station d'épuration de Weyer située à l'Ouest de Weyer.

Epuration

Les informations ci-dessous sont issues du bilan 2016 relatif au fonctionnement des stations d'épurations urbaines du Bas-Rhin établi par le Conseil Départemental du Bas-Rhin et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

La station d'épuration de Weyer fait partie du SIVOM de la Vallée de l'Isch.

Elle traite les effluents des communes de Weyer, Drulingen, Eschwiller, Eywiller, **Lohr**, Ottwiller, Siewiller.

Les caractéristiques de la station d'épuration sont les suivantes :

- Exploitant : SIVOM de la Vallée de l'Isch
- Type de traitement : Aération prolongée
- Constructeur : France Assainissement
- Mise en service : 1988
- Population desservie : 3 764
- Milieu naturel récepteur : l'Isch

Capacités nominales :

Paramètres	Capacité	Unité
Capacité réelle de traitement	5 500	EQH
Débit moyen journalier par temps sec	1 250	m ³ /j
Débit horaire de pointe par temps de pluie	171	m ³ /h
Matières en suspension	440	Kg/j
DCO eau brute	825	Kg/j
DBO5 eau brute	330	Kg/j

Réseaux :

Le taux de dilution est estimé à 128% pour les bilans SATESA en 2016 avec une forte présence d'eaux claires parasite.

Alimentation de la station d'épuration :

Les taux de charge moyens annuels estimés sont de :

- Hydraulique : 140%,
- Organique : 70%.

Ces taux sont également en hausse suite à un printemps pluvieux. Cette station traite la totalité du temps sec et une grande partie du temps de pluie. Le déversoir d'orage en entrée a coulé à 150 reprises avec un débit moyen de 185 m³/j de déversements soit 4% du volume collecté durant l'année par le réseau.

Qualité du traitement :

La qualité sur cette station a été maintenue à un bon niveau tout au long de l'année.

Gestion des boues :

La concentration des boues reste satisfaisante et une décantabilité améliorée par l'injection de chlorure ferrique. Les extractions sont satisfaisantes.

Observations :

Des améliorations ont été apportées à cette station par la réalisation de travaux. Le nouveau dégrilleur permet de récupérer plus de déchets en entrée. Le traitement du phosphore améliore également la décantabilité des boues. L'épaississement des boues avant épandage permet de limiter les volumes de boues à transporter.

La charge hydraulique est souvent dépassée avec une forte proportion d'eaux claires parasites. La modélisation du réseau a permis de prévoir un programme pluriannuel de travaux. Celui-ci est en attente de réalisation.

Program m ation des travaux

- Réseaux :
 - Travaux réalisés : aucun
 - Travaux à réaliser : aucun prévu
- Station d'épuration :
 - Travaux réalisés : Mise en service d'un nouveau dégrilleur rotatif, ainsi que d'un nouveau traitement physico-chimique du phosphore.
 - Travaux à réaliser : aucun prévu

Aucun projet à l'étude et aucun programme pluriannuel n'est en cours pour le SIVOM.

g) ENTITE SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DES DEUX CANTONS

Le périmètre Syndicat d'assainissement des Deux Cantons est composé des communes suivantes : Bust, Pfalzweyer et Schoenbourg

Le périmètre est géré en régie au niveau intercommunal.

Les informations ci-dessous sont issues du rapport annuel 2016 assainissement établi par le Syndicat d'Assainissement des Deux Cantons.

Structure du réseau de transport intercommunal

Les réseaux d'assainissement du périmètre desservent 550 abonnés, soit 1 231 habitants.

Les volumes facturés sont de :

- 47 440 m³ en 2016,
- 86 m³/abonné/an.

Le Syndicat gère 3 stations d'épuration : Bust, Pfalzweyer et Schoenbourg.

Les caractéristiques des ouvrages et réseaux sont les suivantes :

- 3 bassins d'orage,
- 4 déversoirs d'orage,
- 2 stations de pompage,
- 112.49 km de réseaux communaux,
- 252 bouches d'égout.

Le taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées est de 100%.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées est estimé à 0.

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées n'est pas déterminé.

Aucune autorisation de déversements d'effluents industriels n'a été émise par le Syndicat.

Sur le Syndicat, il n'y a pas de réseaux intercommunaux : chaque commune dispose de sa propre station d'épuration.

Epuraton de Schoenbourg

Les informations ci-dessous sont issues du bilan 2016 relatif au fonctionnement des stations d'épurations urbaines du Bas-Rhin établi par le Conseil Départemental du Bas-Rhin et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

La station d'épuration de Schoenbourg est gérée par le Syndicat d'assainissement des Deux Cantons et traite les effluents de la ville de **Schoenbourg**.

Les caractéristiques de la station d'épuration sont les suivantes :

- Exploitant : SIA des Deux Cantons
- Type de traitement : Epuration par filtration
- Constructeur : Jean Lefèbvre
- Mise en service : 2012
- Population desservie : 443
- Milieu naturel récepteur : la Zinsel du Sud

Capacités nominales :

Paramètres	Capacité	Unité
Capacité réelle de traitement	550	EQH
Débit moyen journalier par temps sec	485	m ³ /j
Débit horaire de pointe par temps sec	20.2	m ³ /h
Matières en suspension	33	Kg/j
DBO5 eau brute	27.5	Kg/j
DCO eau brute	60.5	Kg/j

Réseaux :

Le taux de dilution est de 280% pour les 2 bilans SATESA avec la présence importante d'eaux claires parasites.

Alimentation de la station d'épuration :

Les taux de charge moyens annuels estimés sont de :

- Hydraulique : 35%,
- Organique : 50%.

La capacité nominale de la station est de 485 m³/j pour 550 équivalents habitants selon l'Arrêté préfectoral mais un limiteur de débit régule l'alimentation de la station pour éviter le débordement des lits. Le débit admissible a été recalculé à 183 m³/j lors du contrôle technique soit 2.6 fois moins que l'Arrêté. Cette station ne peut donc fonctionner qu'à 50% de sa charge hydraulique nominale.

La limitation du débit d'entrée a pour conséquence le by-pass de la majeure partie des effluents en cas de pluies et en période hivernale. Le bassin d'orage reste donc en charge durant plusieurs semaines et surverse vers le milieu naturel.

Qualité du traitement :

Une qualité satisfaisante du traitement a pu être maintenue sur les 2 bilans hormis une concentration élevée en nitrates en en phosphore. Ces paramètres ne sont pas éliminés efficacement sur ce type d'installation. La zone de dissipation végétalisée permet de compléter le traitement pour retenir une partie des polluants avant le rejet au milieu naturel.

Gestion des boues : -

Observations :

Suite au remplacement des lits de sable dans le 2ème étage en 2014, les roseaux n'ont été replantés qu'en fin avril 2016. Leur pousse est uniforme et la percolation des lits est satisfaisante. Le limiteur de débit en entrée nécessite un nettoyage régulier. En effet, le colmatage s'effectue avec le temps et réduit le débit de passage.

Programmation des travaux

■ Réseaux :

- Travaux réalisés : aucun

■ Station d'épuration :

- Travaux réalisés : Plantation des roseaux dans le 2ème étage fin avril.

Epuration de Pfalzweyer

Les informations ci-dessous sont issues du bilan 2016 relatif au fonctionnement des stations d'épurations urbaines du Bas-Rhin établi par le Conseil Départemental du Bas-Rhin et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

La station d'épuration de Pfalzweyer est gérée par le Syndicat d'assainissement des Deux Cantons et traite les effluents de la ville de **Pfalzweyer**.

Les caractéristiques de la station d'épuration sont les suivantes :

■ Exploitant :	SIA des Deux Cantons
■ Type de traitement :	Epuration par filtration
■ Constructeur :	Karcher
■ Mise en service :	2012
■ Population desservie :	320
■ Milieu naturel récepteur :	la Zinsel du Sud

Capacités nominales :

Paramètres	Capacité	Unité
Capacité réelle de traitement	350	EQH
Débit moyen journalier par temps sec	422	m ³ /j
Débit horaire de pointe par temps sec	17.6	m ³ /h
Matières en suspension	21	Kg/j
DBO5 eau brute	17.5	Kg/j
DCO eau brute	38.5	Kg/j

Réseaux :

Le taux de dilution est de 300% pour les 2 bilans SATESA avec la présence importante d'eaux claires parasites. Un bassin d'orage d'une capacité de 300 m³ est implanté en entrée de la station et permet une décantation des effluents avant surverse vers le milieu récepteur.

Alimentation de la station d'épuration :

Les taux de charge moyens annuels estimés sont de :

- Hydraulique : 21%,
- Organique : 60%.

La capacité nominale de la station est de 422 m³/j pour 350 équivalents habitants selon l'Arrêté préfectoral mais un limiteur de débit régule l'alimentation de la station pour éviter le débordement des lits. Le débit admissible a été recalculé à 130 m³/j lors du contrôle technique soit 3 fois moins que l'Arrêté. Cette station ne peut donc fonctionner qu'à 40% de sa charge hydraulique nominale.

La limitation du débit d'entrée a pour conséquence le by-pass de la majeure partie des effluents en cas de pluies et en période hivernale. Le bassin d'orage de 300 m³ joue donc le rôle de décanteur et reste parfois en charge durant plusieurs semaines.

Qualité du traitement :

Une qualité satisfaisante du traitement a pu être maintenue sur les 2 bilans hormis une concentration élevée en nitrates et en phosphore. Ces paramètres ne sont pas éliminés efficacement sur ce type d'installation. La zone de dissipation végétalisée permet de compléter le traitement pour retenir une partie des polluants avant le rejet au milieu naturel.

Gestion des boues :

-

Observations :

L'alimentation de la station est régulée par un limiteur de débit. Celui-ci a tendance à se colmater et doit être entretenu régulièrement.

Programmation des travaux

■ Réseaux :

- Travaux réalisés : aucun

■ Station d'épuration :

- Travaux réalisés : Le faucardage des roseaux est réalisé chaque hiver. L'arrachage régulier des adventices dans les lits d'infiltration est effectué régulièrement.

h) ENTITE SDEA SPARSBACH

Structure du réseau de transport intercommunal

L'entité SDEA Sparsbach ne concerne que la commune de Sparsbach. A ce titre, il n'y a pas de réseau intercommunal.

Epurateur

Les informations ci-dessous sont issues du bilan 2016 relatif au fonctionnement des stations d'épurations urbaines du Bas-Rhin établi par le Conseil Départemental du Bas-Rhin et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

La station d'épuration de Sparsbach est gérée par la ville de Sparsbach et traite les effluents de la ville de Sparsbach.

Les caractéristiques de la station d'épuration sont les suivantes :

■ Exploitant :	SDEA
■ Type de traitement :	Lagunage
■ Constructeur :	-
■ Mise en service :	1992
■ Population desservie :	256
■ Milieu naturel récepteur :	le Meisenbach

Capacités nominales :

Paramètres	Capacité	Unité
Capacité réelle de traitement	360	EQH
Débit moyen journalier par temps sec	54	m ³ /j
Débit horaire de pointe par temps de pluie	9	m ³ /h
Matières en suspension	26	Kg/j
DBO5 eau brute	20	Kg/j

Réseaux :

Le taux de dilution de l'ordre de 146% avec une présence d'eaux claires parasites variant suivant les conditions météo

Alimentation de la station d'épuration :

Les taux de charge moyens annuels estimés sont de :

- Hydraulique : 50%,
- Organique : 25%.

Ces résultats sont la moyenne des 3 dernières années afin d'être plus représentatifs. La première lagune est toujours encombrée par un grand nombre de flottants et de filasses qui obstruent l'aérateur en place. Le débit d'aération de la turbine reste réduit pour limiter les risques de colmatage. Son efficacité est donc limitée.

Qualité du traitement :

La qualité sur cette station est satisfaisante pour une lagune. Les concentrations en azote et en phosphore restent épisodiquement élevées mais ces paramètres sont difficilement éliminés sur ce type de traitement.

Gestion des boues :-

Observations :

Le traitement de l'azote ammoniacal pourrait être amélioré si l'aérateur du premier bassin fonctionnait correctement. En effet, son débit a été limité suite aux colmatages réguliers liés à la forte présence de lingettes et son fonctionnement reste inefficace. La mise en place d'un batardeau pour retenir les filasses n'a toujours pas été réalisée. Le niveau du 4^{ème} bassin a été relevé au printemps pour limiter le fonctionnement du by-pass. Les roseaux ont rapidement colonisé l'ensemble du lit filtrant.

Programmation des travaux

- Réseaux :
 - Travaux réalisés : aucun
- Station d'épuration :
 - Travaux réalisés :-

3.2. ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

3.2.1. Structure administrative

L'obligation de contrôle des systèmes d'Assainissement Non collectif (ANC) a été confiée aux communes par la Loi sur l'Eau de 1992. Les missions de contrôle sont assurées par le Service Public d'Assainissement Non collectif (SPANC), dont le rôle a été renforcé par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de 2006.

3.2.2. Zonage d'assainissement non collectif

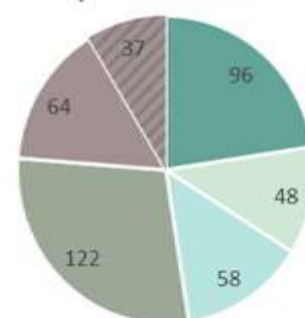
a) SDEA

En 2000, le SDEA a créé le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) pour répondre aux obligations en matière de contrôle et aux attentes des communes, essentiellement rurales.

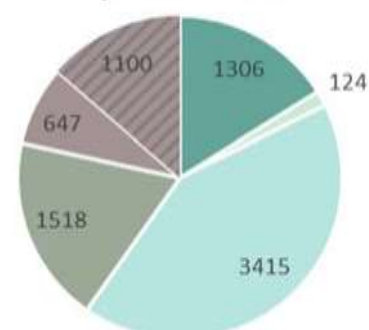
La répartition sur le Bas-Rhin est la suivante :



Nombre de communes par territoire



Nombre d'installations par territoire



Les informations ci-dessous sont issues des rapports annuels 2015 relatifs au SPANC établi par le SDEA sur le Territoire Ouest.

SDEA – Territoire Ouest

Le territoire compte :

- 64 communes adhérentes,
- 647 installations ANC,
- 74% de communes couvertes par un zonage d'assainissement,
- 14% de taux de conformité moyen du parc d'installations.

Les communes du territoire de La Petite Pierre couvertes par le territoire Ouest sont :

- La Petite Pierre,
- Sparsbach,
- Eschbourg,

Objet	La Petite Pierre	Sparsbach	Eschbourg
Zonage d'assainissement approuvé par délibération et soumis à enquête publique	Oui	Oui	Oui
Application d'un règlement du service d'assainissement non collectif approuvé par délibération	Oui	Oui	Oui
Mise en œuvre de la vérification de la conception et de l'exécution des installations réalisées ou réhabilitées	Oui	Oui	Oui
Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes	Oui	Oui	Oui
Estimation du nombre d'installations d'ANC	20	42	72
Evaluation du nombre d'habitants	50	110	180
Taux de conformité des dispositifs ANC	0.0%	7.0%	3.0%
Résultats issus des campagnes de contrôles ou études de zonage	Contrôle SDEA 2013	Etude zonage	Etude zonage

(*) : Non Déterminé

b) SIVOM DE LA VALLEE DE L'ISCH

Le service de l'assainissement non collectif est géré en régie par le SIVOM. Les communes adhérentes au service sont Drulingen, Eschwiller, Eywiller, **Lohr**, Ottwiller, Siewiller, Weyer.

Le SPANC dessert 46 habitations pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire de 3 731.

L'étendue des prestations assurées par le service est le suivant :

		Exercice 2015	Exercice 2016
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Non	Non
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Non

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2016 est de 70 (70 en 2015).

Le nombre d'installations contrôlées depuis la création du service est de 23 ; aucune installation n'est conforme.

c) SIVOM DE LA HAUTE MODER

Pour l'assainissement non collectif, le SIVOM de la Haute Moder gère les communes de Frohmuhl, Hinsbourg, Lichtenberg, Puberg, Reipertswiller, Rosteig, Wimm enau, Wingen-sur-Moder, Zittersheim.

Une étude de zonage relative à l'assainissement collectif et non collectif a été réalisée par Berest en 2005.

d) PETERSBACH

L'assainissement non collectif est géré en régie par la commune de **Petersbach**.

Le plan de zonage d'assainissement a été approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 30/10/2006.

e) ENTITE SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DES DEUX CANTONS

Le périmètre Syndicat d'assainissement des Deux Cantons est composé des communes suivantes : Bust, **Pfalzweyer** et **Schoenbourg**

Le périmètre est géré en régie.

Les informations ci-dessous sont issues du rapport annuel 2016 assainissement établi par le Syndicat d'Assainissement des Deux Cantons.

Le taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées étant de 100%, il n'y a pas de dispositif d'assainissement autonome sur le Syndicat.

f) STRUTH

L'assainissement non collectif est géré en régie par la commune de **Struth**.

Un zonage d'assainissement a été réalisé par Terréo en 2007 sur le SIA de la Haute Eichel.

g) TIEFFENBACH

L'assainissement non collectif est géré en régie par la commune de **Tieffenbach**.

Un zonage d'assainissement a été réalisé par Terréo en 2007 sur le SIA de la Haute Eichel.

h) ERCKARSTWILLER

L'assainissement non collectif est géré en régie par la commune d'**Erckarstwiller**.

La commune ne dispose pas de zonage d'assainissement.

3.2.3. Généralités sur les filières de traitement

Une filière d'assainissement autonome est constituée par un ensemble de dispositifs réalisant les étapes suivantes :

- Collecte des eaux usées,
- Prétraitement,
- Epuration des effluents prétraités,
- Evacuation des effluents épurés par rejet superficiel ou infiltration.

Les eaux de pluie doivent être évacuées séparément.

a) COLLECTE DES EAUX USEES

Cette opération a pour but de récupérer toutes les eaux usées de l'habitation et de les diriger vers la filière d'assainissement. On distingue deux types d'eaux usées pour une habitation :

- Les eaux vannes, issues des toilettes,
- Les eaux ménagères qui englobent le reste des rejets (les eaux de bain, les eaux de cuisine, notamment les eaux issues des lave-vaisselles et de machines à laver).

Les eaux usées sont fortement chargées en bactéries et représentent un volume journalier moyen de 120 à 150 litres par habitant.

b) PRETRAITEMENT

Le prétraitement consiste à récupérer et à séparer les matières solides (par liquéfaction et décantation) et les graisses (par décantation) des effluents.

Il existe cinq types de dispositifs de prétraitement :

- La fosse toutes eaux : elle reçoit l'ensemble des eaux domestiques et dirige les effluents vers le dispositif de traitement,
- La fosse septique : elle reçoit uniquement les eaux vannes,
- Le bac dégraisseur : il reçoit les eaux ménagères et est couplé avec une fosse septique, son rôle est de séparer les graisses de l'effluent,
- Le préfiltre : placé à l'aval d'une fosse toutes eaux, il assure le piégeage des fuites de boues provenant des dispositifs de prétraitement. Il est obligatoire dans le cas d'une réhabilitation d'un prétraitement séparé des eaux vannes et ménagères, il assure alors un rôle de fusible en cas de dysfonctionnement de ces systèmes anciens,
- Les dispositifs aérobie (boues activées, cultures fixées,...).

c) TRAITEMENT

L'épuration des effluents, après leur passage dans la fosse septique toutes eaux, est réalisée prioritairement par épandage souterrain dans le sol superficiel par tranchées d'infiltration. Cette filière assure une épuration satisfaisante de l'effluent prétraité et une dispersion efficace dans le sol.

Cependant, lorsque les caractéristiques du site ne permettent pas l'installation d'épandage souterrain, il peut être fait appel à des dispositifs de substitution, de type filtre à sable ou terre d'infiltration.

Rappelons que **l'infiltration au sein d'un puisard ne constitue pas un dispositif d'épuration** des eaux mais seulement un système de dispersion.

3.2.4. Cas de l'assainissement autonome regroupé

L'assainissement autonome regroupé se substitue à l'autonome strict face de fortes contraintes de l'habitat pour un petit groupe de logements. Ces logements sont alors regroupés pour un traitement commun sur une unité de traitement dérivée de l'assainissement autonome. La nouvelle filière est la suivante :

- Le prétraitement des eaux usées issues de l'habitation se fait de préférence individuellement, sur la parcelle attenante à chaque habitation,
- L'épuration des effluents prétraités se fait en commun, sur une des parcelles privées,
- L'évacuation des effluents épurés.

L'accord des différents propriétaires ainsi que la maîtrise foncière sur un terrain adjacent aux propriétés est nécessaire.

3.2.5. Contraintes d'installation

a) CONTRAINTES PEDOLOGIQUES

La classification suivante a été établie selon l'aptitude physique des sols à l'épuration et à la dispersion des effluents. Cette classification se fait en 4 groupes. Pour chacun d'entre eux, on fait correspondre les dispositifs de traitement à mettre en place en l'absence de contraintes majeures de l'habitat (prescription pour une habitation jusqu'à 3 chambres).

Classe 1	
Propriétés des sols	Sols de bonne aptitude à l'épuration-dispersion
Filières préconisées (en l'absence de contraintes majeures de l'habitat)	<p>Epandage en tranchées filtrantes, éventuellement en terrain en pente</p> <p>Epandage par tranchées filtrantes surdimensionnées</p> <p>Epandage par tranchées filtrantes à faible profondeur</p> <p>Epandage par tranchées filtrantes surdimensionnées à faible profondeur</p> <p>Epandage en lit d'épandage</p> <p>Epandage en lit d'épandage surdimensionné</p> <p>Les dispositifs sont tous gravillonnés et la dispersion se fait in situ. Une décompaction préalable du sous-sol sur 50 cm en dessous du fond de fouille sera nécessaire sur les anciennes terres agricoles pour supprimer les marques de compactage profond dues aux engins agricoles</p>
Classe 2	
Propriétés des sols	Sols inaptes à l'épuration mais aptes à la dispersion
Filières préconisées (en l'absence de contraintes majeures de l'habitat)	<p>Epandage en filtre à sable vertical non drainé</p> <p>Epandage par terre d'infiltration pour les terrains en pente</p> <p>La dispersion se fait in situ.</p>

Classe 3	
Propriétés des sols	Sols inaptes à l'épuration et à la dispersion
Filières préconisées (en l'absence de contraintes majeures de l'habitat)	<p>Filtre à sable vertical drainé et éventuellement étanche</p> <p>En dernier ressort et seulement dans les cas particuliers, terre d'infiltration voire dispositif à culture fixée sur textile</p> <p>La dispersion se fait dans un exutoire.</p>
Classe 4	
Propriétés des sols	Sols en zone inondable ou non constructible
Filières préconisées (en l'absence de contraintes majeures de l'habitat)	<p>Terre d'infiltration</p> <p>Dans tous les cas particuliers, dispositif d'épuration biologique à boues activées ou à cultures fixées ou tout dispositif agréé conforme à la réglementation</p> <p>La dispersion se fait dans le sous-sol ou dans un exutoire</p>

b) GEOLOGIE

Le Pays de Hanau sur le massif vosgien gréseux à l'extrémité Ouest et sur le champ de fractures de Saverne pour la majeure partie du territoire. Ce dernier correspond aux collines sous-vosgiennes Est de l'Alsace du Nord. Leur soubassement géologique est principalement constitué des formations des ères secondaire et tertiaire suivantes :

- Les grès du Buntsandstein moyen et supérieur (Grès vosgien, Grès intermédiaires et Grès à Voltzia) ;
- Les différents étages de marnes et de calcaires du Trias :
- Le Muschelkalk ;
- La Lentenkohle ;
- Le Keuper ;
- Le Rhétien ;
- Les différents étages de marnes et de calcaires du Lias et plus globalement du Jurassique ;
- Les buttes témoins du conglomérat de l'Oligocène et de l'Eocène.

c) NAPPE PHREATIQUE

Compte tenu de la géologie et de la localisation, il n'y a pas de nappe phréatique sur le secteur d'étude.

Les eaux souterraines rencontrées sont :

- Les nappes d'accompagnement des cours d'eau,
- Les circulations d'eau au sein des couches géologiques.

Le type de dispositif à mettre en œuvre sera fonction des contraintes du site.

d) CONTRAINTES D'HABITAT DES ZONES NON RELIEES AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Parmi les contraintes locales décisives pour le choix du type d'assainissement, la surface est primordiale. La nature du sol ne vient qu'en contrainte secondaire puisque des techniques de substitution existent.

La dispersion de l'habitat est également à apprécier car l'influence de cette contrainte sur l'économie des solutions est importante.

On recense 4 contraintes d'habitat principales :

- Topographie : l'habitation étant située en bas d'un terrain en pente, la desserte gravitaire d'un assainissement non collectif est impossible. Un poste de relevage individuel est alors nécessaire,
- Pente : la parcelle disponible pour l'épandage par tranchées d'infiltration présente une forte pente (>10%) qui exclut l'épandage et implique l'utilisation d'un dispositif en sol reconstitué,
- Occupation du sol : ou problème d'accessibilité de la parcelle aux engins de travaux entraînant un surcoût conséquent ou une impossibilité de réalisation d'un assainissement non collectif,
- Surface : la parcelle attenante à l'habitation présente une surface disponible inférieure à 250 m² (surface minimale nécessaire pour la mise en place d'un assainissement standard par tranchées d'infiltration). Cette surface est donc non suffisante pour l'installation d'assainissement individuel.

Outre ces cas contraignants, deux cas d'habitats favorables existent :

- Cas favorable sans contrainte : parcelle attenante à l'habitation sans aucune des contraintes majeures ci-dessus ni aucune contrainte moyenne, c'est-à-dire disposant largement de 250 m² en aval hydraulique de l'habitation, facile d'accès, sans arbres,...
- Cas moyennement favorable : parcelle attenante à l'habitation sans aucune des contraintes majeures ci-dessus mais avec des contraintes moyennes (150 à 250 m² de terrain en aval hydraulique de l'habitation, ou une partie de la parcelle en pente,...)

Les résultats de cette analyse des contraintes de l'habitat pour la réhabilitation de l'assainissement non collectif sont reportés sur le plan joint en annexe.

Une habitation peut présenter plusieurs contraintes majeures simultanées. Seule la contrainte principale sera retenue.

Sur le secteur d'étude, les différentes contraintes d'habitat peuvent être rencontrées.

e) CONTRAINTES REGLEMENTAIRES ET GESTION DES RISQUES

Risques d'inondation

Plusieurs communes du territoire sont soumises à un risque d'inondation.

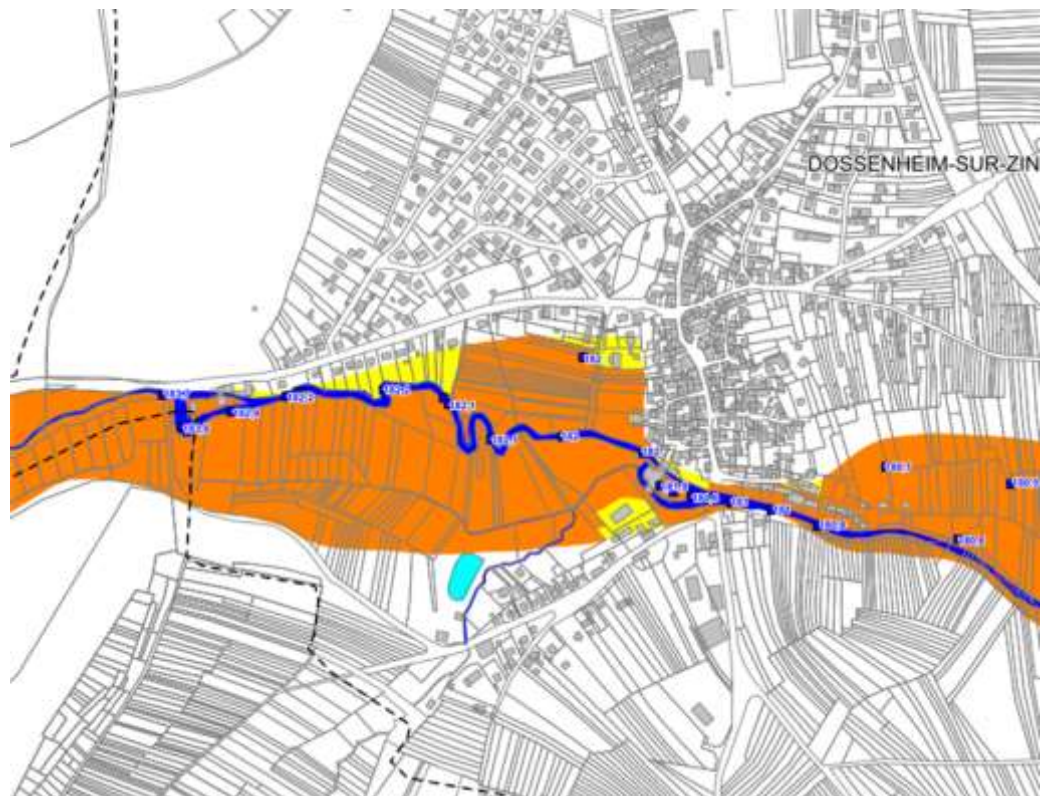
Les bans communaux de Dossenheim/Zinsel et de Neuwiller-lès-Saverne sont concernés par le champ d'expansion des crues de la Zinsel du Sud
Ils sont concernés par le Plan de Prévention des Risques d'Inondation des bassins versants de la Zorn et du Landgraben

La zone inondable concerne

- Les constructions implantées dans la vallée de la Zinsel du Sud ;
- La zone urbaine de Dossenheim /Zinsel.

Les bans communaux d'Ingwiller, Menchhoffen, Schalkendorf, Schillersdorf et Obermodern-Zutzendorf sont concernées par le champ d'expansion des crues de la Moder.

Un PPRI a été prescrit par arrêté préfectoral du 13 juillet 2011. Des cartes d'aléas sont disponibles.



Extrait du PPRI de la Zorn et du Landgraben à Dossenheim/Zinsel

Périmètres de protection de captage en eau potable

Sur le territoire du Pays de Hanau, ces périmètres s'étendent majoritairement dans le massif vosgien. Excepté à Imbsheim et Griesbach-le-Bastberg, ces périmètres ne concernent pas les zones urbanisées.

Remarque :

Pour les périmètres de protection rapprochés (et par extension sur l'ensemble des périmètres de protection), nous rappelons que les rejets d'eaux usées domestiques par puits perdus et puisards sont interdits. La mise en conformité des assainissements devra être faite prioritairement sur les périmètres rapprochés.

3.2.6. Coûts d'investissement des ouvrages

Le coût d'investissement d'un dispositif d'assainissement autonome est variable en fonction de la nature et de la difficulté de leur mise en œuvre, ce qui conduit à 5 « types de coût » d'assainissement non collectif.

Ce coût d'investissement est défini pour les cas de réhabilitation, c'est-à-dire dans le cadre d'une mise aux normes d'une habilitation existante. En neuf, le coût d'investissement à attendre de tels dispositifs est légèrement **inférieur au coût de la réhabilitation**, du fait de l'absence de contraintes de l'habitat. Il se rapproche du coût 1 :

Habitat	Pas de contraintes	Contraintes moyennes	Contraintes fortes	
			Pente/occupation	Surface/topographie
Classe 1	Coût 1	Coût 2	Coût 4	Coût 5
Classe 2	Coût 2			
Classe 3	Coût 3			
Classe 4	Coût 5			

Remarques :

- L'autonome regroupé a été assimilé au type de coût 4 pour tous les logements concernés par le groupement
- Les habitations en contrainte de topographie font l'objet d'un surcoût correspondant à la mise en place d'une pompe individuelle de refoulement.

L'investissement comprend l'étude préalable, la conception, la réalisation, le suivi des travaux et la réception des ouvrages. Les coûts d'investissement sont approximativement les suivants :

Type de coût 1 : 7 200,00 € H.T./logement : pour un dispositif type épandage par tranchées filtrantes (classe 1) en l'absence de contraintes de l'habitat et du sol

Type de coût 2 : 8 900,00 € H.T./logement : pour un dispositif adapté de l'épandage par tranchées filtrantes (épandage surdimensionné, épandage en terrain en pente éventuellement surdimensionné) en zone de contraintes moyennes de l'habitat ou pour un dispositif d'épuration par sol reconstitué non drainé en zone de contraintes nulles ou moyennes de l'habitat (classe 2)

Type de coût 3 : 10 100,00 € H.T./logement : pour un dispositif d'épuration par sol reconstitué drainé en zone de contraintes nulles ou moyennes de l'habitat

Type de coût 4 : 11 200,00 € H.T./logement : pour un dispositif reconstitué (filtres à sable) voire un dispositif dérogatoire, en zone de contraintes nulles à fortes de l'habitat, ou bien dispositif autonome regroupé (coût forfaitaire)

Type de coût 5 : 13 400,00 € H.T./logement : pour un dispositif type terre d'infiltration ou dispositif d'épuration biologique à boues activées ou cultures fixées (cas particuliers, classe 4), ou pour un dispositif nécessitant l'utilisation d'une pompe de refoulement individuelle en zone de contrainte de topographie

3.3. EAUX PLUVIALES

3.3.1. Structure administrative

Les réseaux d'eaux pluviales raccordés au réseau d'assainissement sont gérés par les maîtres d'ouvrage de l'assainissement.

Les réseaux d'eaux pluviales, sans lien avec le réseau d'assainissement, sont gérés par les communes.

3.3.2. Réseau intercommunal

Il n'existe pas de réseaux d'eaux pluviales intercommunaux.

3.3.3. Enjeux de la gestion des eaux pluviales

Le concept du tout à l'égout a été développé il y a plus de 150 ans, avec pour principe « d'évacuer le plus loin possible les eaux de toute nature des villes afin de limiter les problèmes sanitaires et d'inondation. Les villes se sont ainsi équipées de réseaux unitaires, collectant à la fois les eaux usées et les eaux pluviales. L'urbanisation croissante des villes a par la suite multipliée les surfaces imperméabilisées, renvoyant toujours plus d'effluents vers les réseaux. Les conséquences de tels phénomènes sont alors de plusieurs ordres :

- L'imperméabilisation des sols génère des inondations plus fréquentes du fait de l'augmentation des volumes et débits à traiter,
- Lors de phénomènes pluvieux importants, les réseaux unitaires ne sont plus en mesure de faire transiter les effluents jusqu'à la station d'épuration. Une décharge des eaux unitaires vers le milieu naturel (cours d'eau) s'effectue alors. Ces déversements constituent une source de pollution pour les milieux naturels,
- Le cycle naturel de l'eau est perturbé car les eaux pluviales ne réalimentent plus les nappes souterraines.

L'utilisation du « tout tuyau » pour l'évacuation des eaux pluviales nécessite un budget de plus en plus conséquent afin d'évacuer toujours plus d'eaux pluviales, sans toutefois permettre de répondre complètement aux différents enjeux.

Une gestion raisonnée et une maîtrise efficace des eaux pluviales par les collectivités est donc indispensable.

Pour cela, il est intéressant de développer une gestion intégrée des eaux pluviales et de privilégier des solutions visant à ralentir le ruissellement des eaux pluviales et limiter leur rejet vers les réseaux existants.

Par l'intermédiaire de techniques alternatives, les eaux pluviales peuvent ainsi répondre aux différents enjeux, tout en s'intégrant dans l'aménagement urbain.

3.3.4. Généralités sur les eaux pluviales

Par définition, les eaux pluviales résultent du ruissellement de la pluie sur les surfaces imperméabilisées. Ces eaux, en ruisselant, vont arracher puis transporter les matières qui se trouvent sur les chaussées, parkings, toitures et fossés. Il s'agit essentiellement des éléments suivants :

- Rejets des échappements et des fuites de moteurs,
- Terres, boues, déversement accidentels de matériaux transportés,
- Déjections animales et déchets divers (papiers, mégots, ...).

Le rejet des eaux pluviales dans le milieu naturel constitue donc un apport de polluants plus ou moins conséquent. Cette quantification de la pollution d'origine urbaine est peu aisée du fait de la grande variabilité des phénomènes mis en jeu comme :

- La durée du temps sec précédent l'événement pluvieux et qui correspond à un temps d'accumulation des polluants sur les surfaces imperméabilisées,
- L'intensité de la pluie qui permet ou non de mobiliser l'ensemble des polluants déposés sur la chaussée,
- Le volume total des précipitations qui caractérise le taux de dilution des rejets.

Dans les zones peu urbanisées, les eaux de pluie ruissellent sur les terrains pentus puis s'infiltrent dans les sols ou s'écoulent vers un cours d'eau. Dans les secteurs urbanisés, les villes et villages sont caractérisés par une densité de l'habitat relativement importante et une forte imperméabilisation des sols. Les problèmes issus des eaux pluviales sont toujours délicats à aborder.

3.3.5. Cadre réglementaire

a) ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

La maîtrise du ruissellement pluvial ainsi que la lutte contre la pollution apportée par ces eaux, sont prises en compte dans le cadre du zonage d'assainissement à réaliser par les communes, comme le prévoit l'article L 2224-10 du CGCT.

Cet article oriente clairement vers une gestion des eaux pluviales à la source, en intervenant sur les mécanismes générateurs et aggravants les ruissellements, et tend à mettre un frein à la politique de collecte systématique des eaux pluviales. Il a également pour but de limiter et de maîtriser les coûts de l'assainissement pluvial collectif.

En pratique, le zonage d'assainissement pluvial doit délimiter après enquête publique :

- Les zones dans lesquelles des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales de ruissellement,

Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel, et en tant que besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.

Le cadre réglementaire de gestion des eaux pluviales s'appuie également sur la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) d'octobre 2000 visant à atteindre le bon état des masses d'eau d'ici 2015.

b) DOSSIER LOI SUR L'EAU

Selon la nature du projet, un dossier loi sur l'eau pourra être nécessaire. Celui-ci sera instruit, de façon indépendante, par les services de la police de l'eau. Aucun rejet d'eaux pluviales ne pourra être autorisé par la collectivité en cas d'absence de dossier loi sur l'eau dûment autorisé par les services instructeurs de la police de l'eau.

Le dossier loi sur l'eau, déposé en préfecture, devra être conforme aux textes en vigueur et devra identifier les impacts de l'aménagement sur le milieu naturel. Toute modification notable entre l'avant-projet et la réalisation, impactant la gestion des eaux pluviales devra être portée à la connaissance du préfet. Aucune rétrocession par la collectivité ne pourra être effectuée pour un ouvrage ne correspondant pas au dossier loi sur l'eau déposé en préfecture.

c) CAS DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sont soumises aux prescriptions de la DREAL. Des prescriptions complémentaires concernant la gestion des eaux pluviales pourront être mises en place, notamment dans une éventuelle autorisation et/ou convention de déversement.

d) ZONES OU ETABLISSEMENTS POTENTIELLEMENT POLLUANTS

Les zones ou établissements potentiellement polluants seront régis :

- soit par la DDT dans le cadre d'un dossier loi sur l'eau pour un rejet des eaux pluviales dans le milieu naturel,
- soit par la DREAL dans le cadre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement,
- soit par le gestionnaire du réseau dans le cadre d'une convention d'autorisation de déversement des effluents dans le réseau d'assainissement public,
- soit par le gestionnaire du réseau d'eaux pluviales dans le cadre d'un dossier de porter à connaissance pour un rejet des eaux pluviales dans le réseau d'eaux pluviales public.

3.3.6. Objectifs du zonage concernant les eaux pluviales

Plusieurs objectifs sont dégagés :

- La limitation des ruissellements et leurs effets, par des techniques compensatoires ou alternatives qui contribuent également au piégeage des pollutions à la source,
- La prise en compte des facteurs hydrauliques de façon à freiner la concentration des écoulements vers les secteurs aval, la préservation des zones naturelles d'expansion des eaux et des zones aptes à leur infiltration,
- La protection des milieux naturels et la prise en compte des impacts de la pollution transitée par les réseaux pluviales vers le milieu naturel.

Afin de remplir ces objectifs, le zonage d'assainissement des eaux pluviales définit certaines règles et prescriptions en matière de gestion et de rejet des eaux pluviales.

3.3.7. Inventaire des solutions existantes

Les communes qui désirent maîtriser les eaux pluviales ont à leur disposition de nombreux outils. Ainsi, il est possible d'agir à plusieurs niveaux : sur le réseau, par stockage restitution ou par des techniques alternatives.

a) ACTIONS SUR LE RESEAU

Il est possible de maîtriser le flux des eaux pluviales en intervenant sur le réseau par la mise en place d'un réseau séparatif (ou par la transformation d'un réseau unitaire en réseau séparatif).

b) TECHNIQUES ALTERNATIVES OU COMPENSATOIRES

Les techniques alternatives permettent de réduire les flux d'eaux pluviales le plus en amont possible en redonnant aux surfaces de ruissellement un rôle régulateur fondé sur la rétention et l'infiltration des eaux de pluie. Parmi ces techniques, on compte :

- Les chaussées à structure réservoir : elles permettent le stockage provisoire de l'eau dans le corps de chaussée. L'eau de pluie qui ruisselle peut s'infiltrer au travers du revêtement poreux naturels ou artificiels, l'eau est stockée sur place, là où elle tombe,
- Les chaussées poreuses pavées ou enrobées : les pavés poreux présentent les mêmes caractéristiques de résistance que les pavés traditionnels mais leur porosité (15% minimum) offre une grande perméabilité (7.10⁻³ m/s minimum) permettant ainsi à l'eau de s'infiltrer facilement dans le sol,
- Les toitures-terrasses : cette technique est utilisée pour ralentir le plus en amont possible le ruissellement grâce à un stockage temporaire de quelques centimètres d'eau de pluie sur les toits. Un petit parapet en pourtour de toiture permet de retenir l'eau et de la relâcher à faible débit,

- **Les puits d'infiltration** : ces dispositifs assurent le transit des eaux de ruissellement vers les couches perméables du sol. Ils sont utilisés essentiellement pour recevoir les eaux de toitures. Le puits est précédé d'un regard de décantation pour piéger les éléments indésirables. L'infiltration se fait par le fond du puits ou, éventuellement, par les côtés en perforant les parois,
- **Les noues d'infiltration** : une noue est un large fossé peu profond avec un profil présentant des rives à pentes douces. Les noues ou les fossés traditionnels permettent l'écoulement et le stockage de l'eau sous la surface du sol, par percolation, à travers un milieu poreux. Les revêtements s'adaptent aux caractéristiques du site : surfaces enherbées ou minérales (pavés, enrochements,...). Ces techniques ont l'avantage d'être moins coûteuses que les ouvrages classiques et s'intègrent plus facilement dans la ville.

c) ÉTUDE DES EAUX PLUVIALES SUR LE TERRITOIRE

Dispositions générales

■ Définition des eaux pluviales

Les eaux pluviales sont celles qui proviennent des précipitations atmosphériques. Sont assimilées à ces eaux pluviales celles provenant des eaux d'arrosage et de lavage des voies publiques et privées, des jardins et des cours d'immeubles.

■ Eaux de nappe

Les eaux de nappe ou eaux souterraines ne sont pas considérées comme des eaux pluviales et ne sont pas acceptées dans le réseau. En cas de nécessité de rejet de ces eaux (travaux, ...) dans le réseau, une autorisation spéciale devra être accordée par le gestionnaire du réseau.

Gestion des eaux pluviales à la parcelle

■ Principes de raccordement

D'une manière générale, ni les eaux pluviales de toitures ni les eaux pluviales des voiries et parkings privatifs ne sont raccordées au réseau d'eaux pluviales s'il existe. En cas d'impossibilité d'évacuation des eaux pluviales vers le milieu naturel, le gestionnaire du réseau pourra autoriser à titre dérogatoire leur raccordement aux réseaux d'eaux pluviales ou d'assainissement unitaire. Il prescrira alors la solution à mettre en place.

■ Caractéristiques techniques

La voirie privative doit être aménagée de manière à éviter le déversement direct d'eaux pluviales vers la voirie publique.

Le gestionnaire du réseau peut imposer à l'usager la construction de dispositifs particuliers de prétraitement, tels que dessableurs et déshuileurs, à l'exutoire notamment des parcs de stationnement, dont le type et le dimensionnement devront être approuvés par le gestionnaire du réseau. Ainsi, pour les eaux pluviales de parkings privatifs, le propriétaire devra aménager leur recueil et les faire transiter par un débourbeur et un déshuileur d'hydrocarbures.

En cas d'impossibilité d'évacuation des eaux pluviales des voies privées vers le milieu naturel, le gestionnaire du réseau pourra imposer la mise en place d'un ouvrage de rétention permettant de respecter un débit de fuite prédéterminé vers les installations publiques d'assainissement.

L'entretien, les réparations et le renouvellement de ces dispositifs sont alors à la charge de l'utilisateur, sous le contrôle du gestionnaire du réseau.

Le rejet des eaux de toitures peut être infiltré directement sans prescriptions particulières sauf cas de la toiture d'un établissement classé susceptible de générer une pollution atmosphérique.

Gestion des eaux pluviales sur le domaine public

Les règles préconisées et retenues en cas d'aménagement des zones actuelles et pour les extensions futures sont les suivantes :

■ Aspect quantitatif

Pour tout projet, le débit de rejet des eaux pluviales à l'exutoire du site sera limité conformément aux prescriptions du règlement de service en vigueur.

En cas d'aménagement sur une zone soumise à des dysfonctionnements d'ordre hydraulique, un débit de rejet plus strict ou un dimensionnement de la rétention des eaux pluviales pour une pluie de période de retour plus importante pourra être imposé.

■ Aspect qualitatif

Afin de préserver la qualité du milieu récepteur, tout projet générant des eaux de ruissellement provenant de voirie, de zones d'activités, de parcs de stationnement,... fera l'objet de prétraitement des eaux pluviales en fonction de la taille du projet et de la qualité des eaux de ruissellement générées.

Les ouvrages susceptibles d'être mis en place sont :

- Siphons de voirie,
- Décanteur-séparateur à hydrocarbures.

Les ouvrages de traitement des eaux pluviales sont systématiquement équipés de by-pass.

Les rejets vers un réseau public, un ouvrage d'infiltration ou le milieu naturel ne pourront être supérieurs à 5 mg/l d'hydrocarbures. Des performances sur les Matières En Suspension (MES) pourront également être exigées par le gestionnaire du réseau.

Solutions à mettre en place

■ Etudes préalables

Toute imperméabilisation supplémentaire sera envisageable sous réserve d'associer au projet la réalisation d'une étude spécifique soumise au service instructeur ; celle-ci permettra de définir les aménagements permettant de maîtriser et de traiter en tant que de besoin les eaux pluviales et de ruissellement.

Chaque étude contiendra au minimum :

- La description et la surface du projet,
- La surface imperméabilisée totale, ainsi que la surface imperméabilisée supplémentaire par rapport à la situation initiale,
- Les débits générés par le projet. Ces débits seront calculés à l'exutoire de la zone et pour une pluie de période de retour 10 ans. En cas de contrainte aval importante, une période de retour plus importante pourra être demandée,
- Les solutions techniques mises en place afin de respecter les préconisations de rejet des eaux pluviales.

Tout projet prendra en compte les contraintes présentes sur le lieu, le type de matériau à mettre en place (permettant de limiter l'imperméabilisation), les techniques de gestion des eaux pluviales prévues. Ces choix seront faits en cohérence avec l'aménagement de l'espace.

Rétrocession des ouvrages

Dans le cas des ouvrages d'eaux pluviales situés sur le domaine public et destinés à être rétrocédés à la collectivité, les maîtres d'ouvrage suivront les prescriptions techniques de la collectivité et de son exploitant lors de la réalisation des travaux.

Les éléments suivants seront notamment demandés (liste exhaustive) :

- Fiche technique des équipements,
- Montants des travaux réalisés,
- Résultats des tests préalables à la réception,
- Fichier informatique des plans de récolement selon les exigences de la collectivité.

Solutions alternatives

Afin de limiter les débits et les volumes rejetés vers le réseau existant, des solutions alternatives pourront être mises en place. Ces solutions sont notamment :

- Des ouvrages d'infiltration : puits perdus, noues, drains, bassins d'infiltration
- Des ouvrages de stockage : bassins.

Contraintes spécifiques

■ Contraintes liées à l'infiltration des eaux pluviales

Les puits d'infiltration ne peuvent être mis en place que dans des zones où la nature du sol le permet et où la perméabilité du sol est suffisante pour permettre une infiltration des eaux

($K > 10^{-6}$ m/s).

Conformément aux prescriptions de la MISE, une hauteur minimale de 50 cm entre le fond de l'ouvrage d'infiltration et les plus hautes eaux de la nappe phréatique sera nécessaire.

L'infiltration dans la couche superficielle du sol (1^{er} mètre) ne pourra être faite.

Afin d'éviter de colmater le fond de l'ouvrage d'infiltration, un système de prétraitement suffisamment dimensionné sera obligatoirement mis en place en amont de tout ouvrage d'infiltration.

■ Périmètres de protection des captages

La gestion des eaux pluviales à l'intérieur des périmètres de protection des captages d'eau potable se fera conformément aux prescriptions des arrêtés préfectoraux. L'infiltration, à l'intérieur de ces zones, peut notamment être interdite.

■ Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI)

Sur tout le secteur dépendant du PPRI, des clapets anti-retour devront être installés sur les ouvrages d'eaux pluviales qui devront être parfaitement étanche et ne communiquer avec l'extérieur que par le biais des ventilations qui y sont associées.

Les eaux sont régulées selon la capacité résiduelle des collecteurs récepteurs et des besoins futurs.

■ Zones à risques géologiques

Afin de prévenir tout risque géologique, il est demandé pour tout projet d'infiltration des eaux pluviales, la réalisation des sondages géotechniques afin d'identifier la nature du sol.

3.4. RUISSELLEMENT DES BASSINS VERSANTS NATURELS

L'érosion des sols, à l'origine de la coulée d'eau boueuse, advient dans des conditions particulières, sous l'influence d'événements pluvieux localisés, intenses et souvent de courte durée, principalement sur des secteurs ruraux de collines. Ces phénomènes surviennent au printemps (mai à juillet) lorsque la couverture végétale des sols en pente est faible (maïs, houblon, vigne). Le cumul des écoulements chargés de terres en suspension qui ont été détachés par les fortes pluies progresse vers l'aval et provoque des inondations

La sécurité des personnes peut être engagée si le phénomène se produit durant la nuit ou lorsqu'un axe de circulation est coupé par la coulée d'eau boueuse. Les écoulements chargés de terre en suspension peuvent également occasionner des dégâts matériels (submersion, entraînement de structures légères, dépôts de boues). Au-delà de la sécurité, ces coulées nuisent à la qualité de l'eau (transports de polluants) et au capital sol, outil de production pour l'agriculture.

Afin de cibler les actions de prévention de ce risque, la DREAL et les Conseils départementaux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin ont mandaté en 2007 l'Agence pour la Relance Agricole en Alsace (ARAA) pour réaliser une cartographie du risque potentiel de coulée d'eau boueuse dans les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin. La première étape a été de définir un zonage de la sensibilité potentielle à l'érosion des terres communales, puis de la compléter avec un indicateur simple basé sur la sensibilité à l'érosion à l'intérieur des bassins versants connectés aux zones urbaines.

Le territoire est concerné par :

- la carte de sensibilité potentielle à l'érosion des terres en Alsace Bossue,
- la carte de risque potentiel de coulées d'eaux boueuses par bassin versant connecté aux zones urbaines en Alsace Bossue.

4. Assainissement communal

4.1. GESTION DES EAUX PLUVIALES

4.1.1. Dispositions

Pour toute nouvelle construction, y compris les extensions des bâtiments existants et les opérations d'ensemble, des dispositifs pour la gestion des eaux pluviales sont obligatoires et peuvent être :

- Mise en séparatif des réseaux d'assainissement,
- Limitation des ruissellements et leurs effets en privilégiant les techniques alternatives ou compensatoires : chaussée à structure réservoir ou poreuse, pavés drainants ou à joints gazon, stockage sur toitures-terrasses, toitures végétalisées, puits d'infiltration, noues d'infiltration,...
- Rejet des eaux pluviales :
 - Infiltration dans le sol, sous réserve de compatibilité avec les contraintes de mise en œuvre (périmètres de protection des captages, sensibilité du milieu naturel, pollution du sous-sol, capacité d'infiltration du sous-sol,...),
 - A défaut, rejet vers le milieu récepteur superficiel,
 - En dernier recours, le rejet pourra exceptionnellement être dirigé vers le réseau d'assainissement public en respectant les prescriptions du règlement de service en vigueur,
- Création d'une rétention avec débit limité, la rétention pouvant être enterrée et/ou aérienne avec une lame d'eau de faible hauteur,
- Le prétraitement des eaux pluviales (dessableurs, déshuileurs,...), l'entretien, les réparations et le renouvellement de ces dispositifs étant à la charge de l'usager, sous le contrôle du gestionnaire du réseau.

4.1.2. Dossiers administratifs

a) REJET DES EAUX PLUVIALES VERS LE MILIEU NATUREL

Selon la nature du projet, un dossier loi sur l'eau peut être nécessaire. Celui-ci sera instruit, de façon indépendante, par les services de la police de l'eau. Aucun rejet d'eaux pluviales ne pourra être autorisé par la collectivité en cas d'absence de dossier loi sur l'eau dûment autorisé par les services instructeurs de la police de l'eau.

Le dossier loi sur l'eau, déposé en préfecture, devra être conforme aux textes en vigueur et devra identifier les impacts de l'aménagement sur le milieu naturel. Toute modification notable entre l'avant-projet et la réalisation, impactant la gestion des eaux pluviales devra être portée à la connaissance du préfet. Aucune rétrocession par la collectivité ne pourra être effectuée pour un ouvrage ne correspondant pas au dossier loi sur l'eau déposé en préfecture.

b) REJET DES EAUX PLUVIALES VERS LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT PUBLIC

Dans ce cas, le dossier loi sur l'eau n'est pas nécessaire.

Les démarches administratives sont les suivantes :

- Le porteur du projet doit établir un dossier de porter à connaissance qui sera à transmettre au propriétaire du réseau,
- Le propriétaire du réseau délivre l'autorisation de raccordement,
- Le propriétaire du réseau, réseau qui doit lui-même être régulièrement déclaré/autorisé, doit déposer un « dossier de déclaration d'extension » auprès de la police de l'eau.

c) ZONES OU ETABLISSEMENTS POTENTIELLEMENT POLLUANTS

Les zones ou établissements potentiellement polluants seront régis :

- soit par la DDT dans le cadre d'un dossier loi sur l'eau pour un rejet des eaux pluviales dans le milieu naturel,
- soit par la DREAL dans le cadre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement,
- soit par le gestionnaire du réseau dans le cadre d'une convention d'autorisation de déversement des effluents dans le réseau d'assainissement public,
- soit par le gestionnaire du réseau d'eaux pluviales dans le cadre d'un dossier de porter à connaissance pour un rejet des eaux pluviales dans le réseau d'eaux pluviales public.

4.2. ERCKARTSWILLER

4.2.1. Assainissement collectif

Le réseau d'assainissement de la commune est gravitaire et est équipé de 4 déversoirs d'orage.

Les réseaux s'écoulent d'Est vers l'Ouest et de l'Ouest vers l'Est, puis du Nord au Sud vers la station d'épuration de la commune.

Les réseaux communaux ont des diamètres compris entre 160 et 500 mm.

4.2.2. Assainissement non collectif

La commune ne dispose pas de zonage d'assainissement.

Les habitations traitées en assainissement non collectif ne sont pas connues.

4.2.3. Eaux pluviales

Des réseaux d'eaux pluviales de la commune collectent les eaux des décharges des déversoirs d'orage.

L'exutoire des réseaux est un cours d'eau rejoignant le Meisenbach.

4.2.4. Ruissellement des bassins versants naturels

D'après la carte de risque potentiel de coulées d'eaux boueuses par bassin versant connecté aux zones urbaines en Alsace Bossue, il existe 5 points d'entrée potentiels de coulées d'eaux boueuses dans la zone urbaine :



Le niveau de risque potentiel est faible.

4.2.5. Capacité de l'assainissement et programmation des travaux

Aucun projet à l'étude et aucun programme pluriannuel n'est en cours pour la commune.

4.3. ESCHBOURG

4.3.1. Assainissement collectif

Les informations ci-dessous sont issues du rapport annuel 2016 assainissement établi par le SDEA sur le périmètre de d'Eschbourg.

L'entité du périmètre d'Eschbourg ne concerne que la commune d'Eschbourg.
L'annexe Graufthal est cours de raccordement sur le réseau d'assainissement d'Eschbourg.

Les caractéristiques des ouvrages et réseaux sont les suivantes :

- 1 bassin d'orage,
- 4 déversoirs d'orage,
- 2 stations de pompage
- 5,89 km de réseaux communaux,
- 120 bouches d'égout.

Le taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées est de 74%.

Les caractéristiques de la collecte sont les suivantes :

- Usagers : 174 abonnés, soit 335 habitants desservis,
 - Volumes assainis : 13 084 m³ en 2016, soit 75,20 m³/abonné/an.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées est de 91.

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées est de 90.

En terme d'entretien, les chiffres clés pour 2016 sont :

- 3,4 tonnes de sables extraits du réseau,
- 0,61 km de réseaux curés, soit 10,4 de taux de curage,
- 2 nettoyages de stations de pompage
- 123 bouches d'égout vidangées.

Aucun point du réseau de collecte ne nécessite d'interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau

Aucun débordement d'effluents dans les locaux des usagers n'a été constaté.

Dans le cadre du contrôle des installations privées d'assainissement (CIPA), aucune installation n'a été contrôlée.

Le réseau d'assainissement de la commune est principalement gravitaire. Compte tenu de l'altimétrie, deux stations de refoulement sont présentes :

- dans le chemin rural débouchant sur la rue du Moulin,
- rue de Graufthal.

Le réseau est équipé de 2 déversoirs d'orage situés rue de Graufthal et 2 déversoirs d'orage rue du Moulin.

Les réseaux s'écoulent du Nord vers le Sud-Est de la commune. Le regroupement des réseaux communaux se situe à l'intersection de la rue Principale avec la rue de Graufthal.

A l'aval de la collecte des effluents au Sud-Ouest de la commune se situe sa station d'épuration. Un réseau permet le rejet des eaux traitées dans la Zinsel du Sud.

Les réseaux communaux ont des diamètres compris entre 160 et 1200 mm.

Les nouvelles urbanisations ont été traitées en séparatif.

4.3.2. Assainissement non collectif

D'après l'étude de zonage, la commune d'Eschbourg compte environ 72 installations d'assainissement non collectif, représentant environ 180 habitants.

Le taux de conformité de ces installations est estimé à 3%.

4.3.3. Eaux pluviales

Des réseaux d'eaux pluviales de la commune collectent :

- les eaux des décharges des déversoirs d'orage et les eaux traitées de la station d'épuration ; ces réseaux de diamètre compris entre 300 et 1000 mm sont intégrés au réseau d'assainissement,
- les eaux pluviales des nouvelles urbanisations rue des Acacias avec un collecteur de stockage de diamètre 1200 mm.

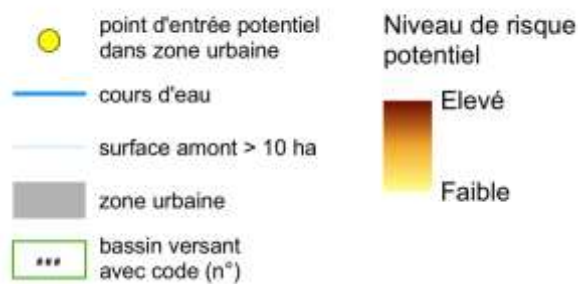
L'exutoire des réseaux est la Zinsel du Sud et le Niederbaechel.

4.3.4. Ruissellement des bassins versants naturels

D'après la carte de risque potentiel de coulées d'eaux boueuses par bassin versant connecté aux zones urbaines en Alsace Bossue, il existe 4 points d'entrée potentiels de coulées d'eaux boueuses dans la zone urbaine de Graufthal :



Légende



Le niveau de risque potentiel est faible à moyen pour Graufthal et nul pour Eschbourg.

4.3.5. Capacité de l'assainissement et programmation des travaux

Pour l'assainissement collectif, des travaux de pose de réseaux de collecte d'eaux usées et de création des installations de refoulement des eaux usées des constructions de l'annexe de Graufthal a été lancé en 2017 pour un démarrage à l'automne 2017.

4.4. FROHMUHL

4.4.1. Assainissement collectif

Dans le rapport annuel du SDEA de 2013 sur le SIVOM de la Haute-Moder, la liste des réseaux et ouvrages communaux est la suivante :

communes	canalisations (mètres)		regards de visite (unités)
	eaux usées	eaux pluviales	
Frohmuhl	3 089	422	101
Hinsbourg	3 284	491	59
Lichtenberg	6 384	2 356	301
Puberg	2 672	0	85
Reipertswiller	7 096	490	201
Rosteig	4 750	1 572	213
Wimmenau	8 557	614	232
Wingen-sur-Moder*	13 804	1 836	535
Zittersheim	2 708	0	85
total	52 344	7 781	1 812

En 2013, la commune de Frohmuhl comptait :

- environ 3,5 km de réseaux,
- 101 regards de visite.

La commune ne dénombre pas d'autorisation de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées.

Aucun débordement d'effluents dans les locaux des usagers n'a été constaté.

Les zones actuellement urbanisées de la commune sont desservies par un réseau d'assainissement collectif de type unitaire.

Les réseaux communaux gravitaires convergent tous vers le centre de la commune à l'intersection de la rue Principale avec la rue de La Petite Pierre. Avant regroupement des 4 branches communales, les réseaux sont délestés à l'aide de 3 déversoirs d'orage.

Une station de pompage permet le regroupement des 4 branches communales et le refoulement des effluents vers Tieffenbach. La conduite de refoulement est d'orientation Est/Ouest.

A la sortie de la commune rue de La Petite Pierre, le réseau communal reprend 2 réseaux :

- 1 conduite intercommunale venant d'Hinsbourg d'orientation générale Est/Ouest,
- 1 conduite venant de Donnerbach d'orientation générale Sud/Nord.

A la sortie Est de la commune rue Principale, le réseau communal reprend la conduite intercommunale provenant de Puberg.

Les réseaux communaux ont des diamètres compris entre 200 et 700 mm.

4.4.2. Assainissement non collectif

Une étude de zonage relative à l'assainissement collectif et non collectif a été réalisée par Berest en 2005.

Toutes les habitations de la commune sont raccordées au réseau d'assainissement communal.

Les zones d'urbanisation de la carte communale sont également concernées par l'assainissement collectif.

Ainsi, l'assainissement non collectif ne devrait concerner aucune habitation sur le ban communal.

4.4.3. Eaux pluviales

Des réseaux d'eaux pluviales de la commune collectent :

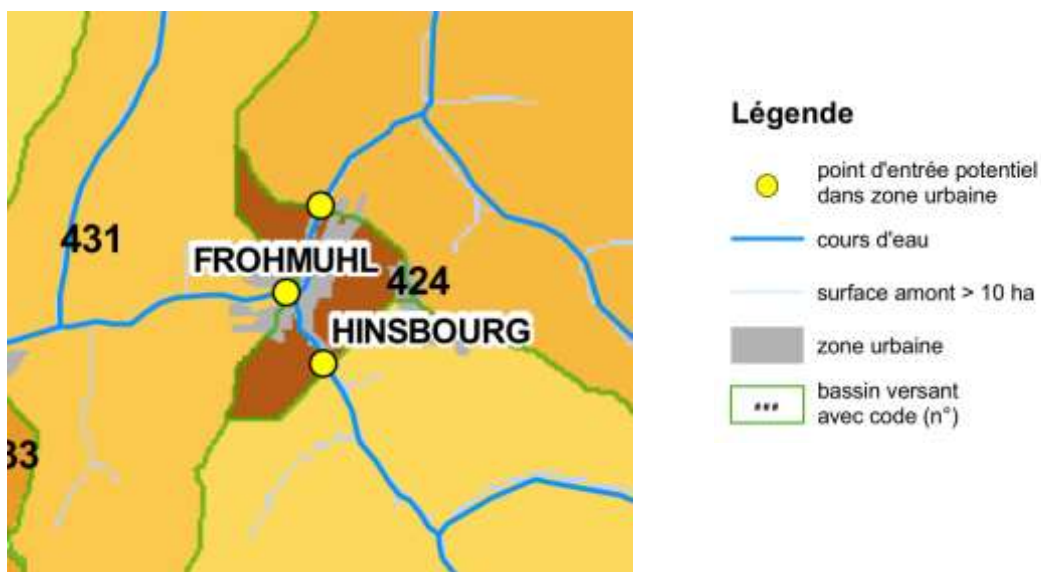
- les bassins versants naturels amont et les eaux de voirie sur environ 300 m² rue Principale,
- les eaux des décharges des déversoirs d'orage.

Les diamètres des réseaux varient entre 400 et 800 mm.

L'exutoire des réseaux d'eaux pluviales est l'Eichel.

4.4.4. Ruissellement des bassins versants naturels

D'après la carte de risque potentiel de coulées d'eaux boueuses par bassin versant connecté aux zones urbaines en Alsace Bossue, il existe 3 points d'entrée potentiels de coulées d'eaux boueuses dans la zone urbaine :



Le niveau de risque potentiel est globalement élevé.

4.4.5. Capacité de l'assainissement et programmation des travaux

Aucun projet à l'étude et aucun programme pluriannuel n'est en cours pour la commune.

4.5. HINSBOURG

4.5.1. Assainissement collectif

Dans le rapport annuel du SDEA de 2013 sur le SIVOM de la Haute-Moder, la liste des réseaux et ouvrages communaux est la suivante :

communes	canalisations (mètres)		regards de visite (unités)
	eaux usées	eaux pluviales	
Frohmuhl	3 089	422	101
Hinsbourg	3 284	491	59
Lichtenberg	6 384	2 356	301
Puberg	2 672	0	85
Reipertswiller	7 096	490	201
Rosteig	4 750	1 572	213
Wimmenau	8 557	614	232
Wingen-sur-Moder*	13 804	1 836	535
Zittersheim	2 708	0	85
total	52 344	7 781	1 812

En 2013, la commune d'Hinsbourg comptait :

- environ 3,8 km de réseaux,
- 59 regards de visite.

La commune ne dénombre pas d'autorisation de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées.

Aucun débordement d'effluents dans les locaux des usagers n'a été constaté.

Les zones actuellement urbanisées de la commune sont desservies par un réseau d'assainissement collectif de type unitaire.

Le réseau communal gravitaire est d'orientation générale de l'Ouest et du Nord vers le Sud-Ouest. Il est composé de 3 branches principales :

- 1 branche de diamètre 400 mm d'orientation Est/Ouest rue Principale,
- 1 branche de diamètre 300 mm d'orientation Nord/Sud rue Belle Vue,
- 1 branche de diamètre 250 mm d'orientation Nord-Est/Sud-Ouest rue de l'Eglise.

Au regroupement des branches, le réseau communal est délesté par 2 déversoirs d'orage. Les effluents sont ensuite acheminés gravitairement d'Est en Ouest vers le réseau communal de Frohmuhl.

Les réseaux communaux ont des diamètres compris entre 150 et 400 mm.

4.5.2. Assainissement non collectif

Une étude de zonage relative à l'assainissement collectif et non collectif a été réalisée par Berest en 2005.

Seules 2 habitations sont concernées par l'assainissement non collectif. Elles sont situées dans la vallée du Donnenbach :

Numéro de Zone et correspondance avec la phase 1	Identification de la zone (annexe ou lieu-dit)	Nombre d'habitat concerné par l'assainissement non collectif	Type d'habitat	Constat et contraintes
1 (secteur H1)	Vallée du Donnenbach	2 habitations	Permanent et secondaire	<ul style="list-style-type: none">Assainissement autonome moyennement favorable ; cours d'eau à proximité

La zone en assainissement collectif englobe l'urbanisation actuelle et future. L'habitat actuel et futur est ou sera desservi par un réseau d'assainissement collectif.

La zone en assainissement non collectif englobe toute la zone du ban communal se trouvant à l'extérieur du périmètre d'assainissement collectif et concerne seulement 2 habitations situées dans la Vallée du Donnenbach.

4.5.3. Eaux pluviales

Des réseaux d'eaux pluviales de la commune collectent les eaux des décharges des déversoirs d'orage.

Ces réseaux de diamètre compris entre 150 et 300 mm sont intégrés au réseau d'assainissement.

L'exutoire des réseaux est le Donnenbach.

4.5.4. Ruissellement des bassins versants naturels

D'après la carte de risque potentiel de coulées d'eaux boueuses par bassin versant connecté aux zones urbaines en Alsace Bossue, il n'existe pas de point d'entrée potentiel de coulées d'eaux boueuses dans la zone urbaine :



Le niveau de risque potentiel est faible à moyen.

4.5.5. Capacité de l'assainissement et programmation des travaux

Travaux à réaliser : Réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif

4.6. LA PETITE PIERRE

4.6.1. Assainissement collectif

Les informations ci-dessous sont issues du rapport annuel 2016 assainissement établi par le SDEA sur le périmètre de La Petite Pierre.

L'entité du périmètre de La Petite Pierre ne concerne que la commune de La Petite Pierre.

Les caractéristiques des ouvrages et réseaux sont les suivantes :

- 2 bassins d'orage,
- 8 déversoirs d'orage,
- 6 stations de pompage
- 12,11 km de réseaux communaux,
- 207 bouches d'égout.

Le taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées est de 92%.

Les caractéristiques de la collecte sont les suivantes :

- Usagers : 360 abonnés, soit 596 habitants desservis,
- Volumes assainis : 52 072 m³ en 2016, soit 145m³/abonné/an.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées est de 94.

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées est de 90.

En terme d'entretien, les chiffres clés pour 2016 sont :

- 9 tonnes de sables extraits du réseau,
- 1,37 km de réseaux curés, soit 11,31% de taux de curage,
- 10 nettoyages de stations de pompage
- 207 bouches d'égout vidangées,
- 2 débouchages de branchement.

28 points du réseau de collecte nécessite des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau

Aucun débordement d'effluents dans les locaux des usagers n'a été constaté.

Dans le cadre du contrôle des installations privées d'assainissement (CIPA), aucune installation n'a été contrôlée.

Les zones actuellement urbanisées de la commune sont desservies par un réseau d'assainissement collectif de type unitaire.

Compte tenu de la topographie de la commune, certains secteurs sont raccordés par pompage : rue des Remparts, rue d'Ingwiller, habitations en contrebas de la rue d'Ingwiller, rue des Bergers, rue Principale côté Nord, rue du Bosquet aux Escargots, rue du Cimetière...

Le réseau comporte 2 branches principales :

- Une branche composée de 2 réseaux de diamètres 200 et 400 mm dont l'aval de la collecte est équipée d'une station de refoulement rue du Lavoir ; cette branche collecte les effluents de la partie Nord-Ouest de la commune et s'écoule principalement du Nord vers le Sud,
- Une branche de diamètre 400 mm dont l'aval de la collecte se situe rue d'Erckartswiller ; cette branche collecte les effluents du reste de la commune, ainsi que les effluents provenant de la station de refoulement précédente et s'écoule globalement du Sud vers le Nord.

En aval de chaque branche rue du Lavoir et rue d'Erckartswiller, le réseau est équipé d'un déversoir d'orage et d'un bassin de pollution.

Le réseau rue d'Erckartswiller de diamètre 400 mm collecte l'ensemble des effluents de la commune et se poursuit en diamètre 200 mm dans la même rue jusqu'à la station d'épuration de la commune située à environ 700m au Nord-Est du point de collecte.

Le réseau compte plusieurs déversoirs d'orage : rue des Remparts, rue d'Ingwiller, rue Principale, rue du Lavoir, rue d'Erckartswiller.

Les réseaux communaux ont des diamètres compris entre 150 et 600 mm.

4.6.2. Assainissement non collectif

D'après les contrôles réalisés par le SDEA, la commune de La Petite Pierre compte environ 20 installations d'assainissement non collectif, représentant environ 50 habitants.

Le taux de conformité de ces installations n'est pas déterminé.

4.6.3. Eaux pluviales

Des réseaux d'eaux pluviales de la commune collectent :

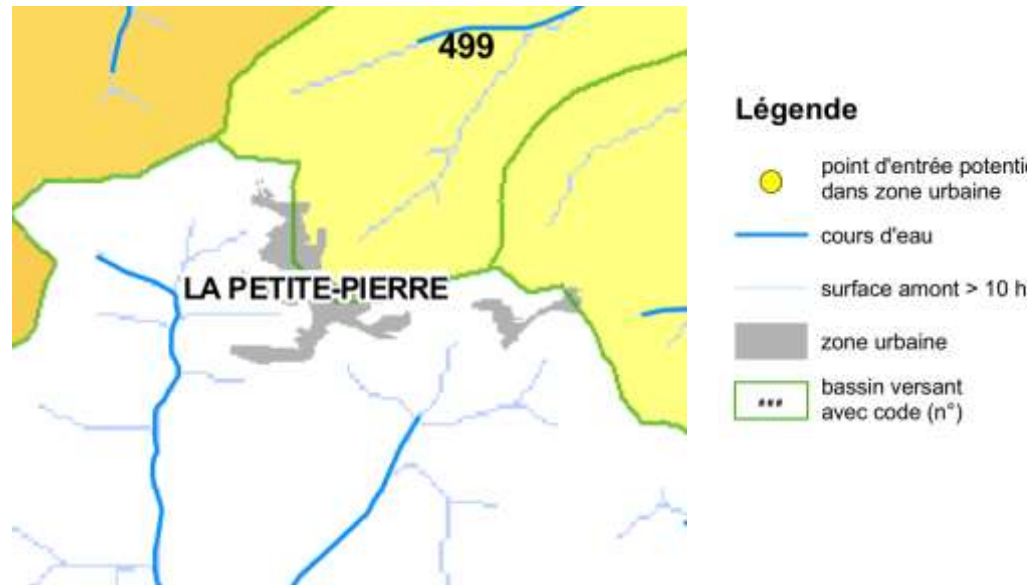
- les bassins versants naturels amont,
- les drainages,
- les eaux de voirie,
- les eaux des décharges des déversoirs d'orage,
- les eaux pluviales des nouvelles urbanisations rue des Bergers partiellement.

Les diamètres des réseaux varient entre 100 et 600 mm.

Les exutoires des réseaux sont nombreux et répartis sur la commune. L'ensemble des rejets rejoignent in fine le Niederbaechel sauf les eaux traitées de la station d'épuration qui rejoignent in fine la Moder.

4.6.4. Ruissellement des bassins versants naturels

D'après la carte de risque potentiel de coulées d'eaux boueuses par bassin versant connecté aux zones urbaines en Alsace Bossue, il n'existe pas de point d'entrée potentiel de coulées d'eaux boueuses dans la zone urbaine :



Le niveau de risque potentiel est faible.

4.6.5. Capacité de l'assainissement et programmation des travaux

En prolongement de l'étude d'impact réalisée en 2014 pour la STEP et le système d'assainissement du périmètre de la Petite-Pierre, une modélisation hydraulique des réseaux d'assainissement avec calcul de l'impact temps de pluie a été réalisée en 2016 pour définir les travaux d'amélioration à réaliser pour limiter l'impact des déversements au milieu naturel. Les opérations d'amélioration déterminées suite aux études sont :

- la mise à niveau de la station d'épuration qui date de 1978, avec notamment la mise en place d'une régulation automatique du débit d'entrée et d'un fonctionnement moderne de l'aération (asservissement aération sur sonde oxygène).
- la création d'un bassin d'orage de 400m³, rue du Schegelthal, en amont de la STEP pour stocker le premier flux de rinçage et l'admettre sur la STEP de manière lissée et régulée.
- le raccordement du Quartier du Château à la station de pompage, rue du Lavoisier, y compris mise à niveau de la station de pompage.

4.7. LICHTENBERG

4.7.1. Assainissement collectif

Dans le rapport annuel du SDEA de 2013 sur le SIVOM de la Haute-Moder, la liste des réseaux et ouvrages communaux est la suivante :

communes	canalisations (mètres)		regards de visite (unités)
	eaux usées	eaux pluviales	
Frohmuhl	3 089	422	101
Hinsbourg	3 284	491	59
Lichtenberg	6 384	2 356	301
Puberg	2 672	0	85
Reipertswiller	7 096	490	201
Rosteig	4 750	1 572	213
Wimmenau	8 557	614	232
Wingen-sur-Moder*	13 804	1 836	535
Zittersheim	2 708	0	85
total	52 344	7 781	1 812

En 2013, la commune de Lichtenberg comptait :

- environ 8,7 km de réseaux,
- 301 regards de visite.

La commune ne dénombre pas d'autorisation de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées.

Aucun débordement d'effluents dans les locaux des usagers n'a été constaté.

Les zones actuellement urbanisées de la commune sont desservies par un réseau d'assainissement collectif de type unitaire.

La branche principale part du château et chemine les rues du Château et de Reiperstwiller. En aval de la rue de Reipertswiller, une branche secondaire se raccorde provenant de l'annexe Picardie.

Le réseau se poursuit en PVC de diamètre 200 mm d'orientation générale Sud/Nord dans la rue de Reipertswiller. A mi-chemin entre Lichtenberg et Reiperstwiller, le réseau de Lichtenberg et celui de Reipertswiller se rejoignent.

A cet endroit, une conduite intercommunale en PVC de diamètre 250 mm d'orientation générale Ouest/Est démarre et permet l'acheminement des effluents des 2 communes vers la station d'épuration de Lichtenberg.

Le réseau compte :

- 6 déversoirs d'orage situés 2 rue du Château, 3 rue de Reipertswiller et 1 pour l'annexe Picardie,
- 1 bassin de pollution de diamètre 1800 mm à l'aval de la rue de Reipertswiller.

Les réseaux communaux ont des diamètres compris entre 200 et 600 mm.

4.7.2. Assainissement non collectif

Une étude de zonage relative à l'assainissement collectif et non collectif a été réalisée par Berest en 2005.

Le tableau ci-dessous indique les habitations traitées en assainissement non collectif en 2005 :

Numéro de Zone et correspondance avec la phase 1	Identification de la zone (annexe ou lieu-dit)	Nombre d'habitat concerné par l'assainissement non collectif	Type d'habitat	Constat et contraintes
1 (secteurs enquêtés L2 et L4)	In der matt, Pfarrgarten, Kellersacker, Rehgarten, Lerchenkoepfel, Hasengarten.	15 habitations	Permanent essentiellement	<ul style="list-style-type: none"> Assainissement autonome favorable : zone plane et place suffisante Assainissement autonome moyennement favorable : zone pentue et place limitée
2 (secteurs enquêtés L1 et L7)	Quartier Champagne	14 habitations	4 habitations permanentes et 14 habitations secondaires	<ul style="list-style-type: none"> Assainissement autonome favorable : zone plane et place suffisante Assainissement autonome moyennement favorable : zone pentue et place limitée
3	Maison Forestière de Reipertswiller	1 habitation	Permanent	<ul style="list-style-type: none"> Assainissement autonome favorable : zone plane et place suffisante
4	Totenberg	1 habitation	Permanent	<ul style="list-style-type: none"> Assainissement autonome favorable : zone plane et place suffisante
5 (secteur enquêté L3)	Schreinersfeld (avec maison forestière de Batzenstrich)	2 habitations	Permanent	<ul style="list-style-type: none"> Assainissement autonome favorable : zone plane et place suffisante
6 (secteur enquêté L5)	Leschmatt	1 habitation	Secondaire	<ul style="list-style-type: none"> Assainissement autonome favorable : zone plane et place suffisante
7 (secteur enquêté L6)	Schweighoeffer	4 habitations	Secondaire	<ul style="list-style-type: none"> Assainissement autonome favorable : zone plane et place suffisante
8	Altfeld	Vestiaires du terrain de football	-	<ul style="list-style-type: none"> Assainissement autonome à proscrire : présence du PPR du forage de Lichtenberg, assainissement collectif obligatoire
9	Am Weyer	1 habitation	Secondaire	<ul style="list-style-type: none"> Assainissement autonome peu favorable : habitat situé à l'intérieur du PPR du forage de Lichtenberg, cours d'eau à proximité

La zone en assainissement collectif englobe l'urbanisation actuelle et future. L'habitat actuel et futur est ou sera desservi par un réseau d'assainissement collectif.

La zone en assainissement non collectif englobe toute la zone du ban communal se trouvant à l'extérieur du périmètre d'assainissement collectif. Elle concerne 40 habitations disséminées sur 2 secteurs principaux, à savoir Picardie (lieu-dit In der Matt) et Champagne.

4.7.3. Eaux pluviales

Des réseaux d'eaux pluviales de la commune collectent :

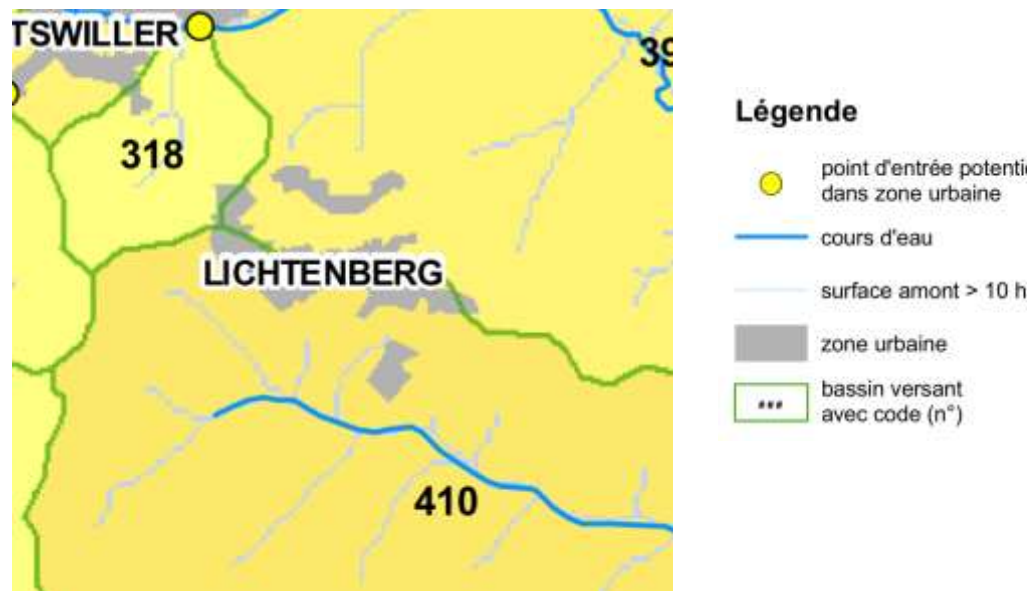
- les bassins versants naturels amont,
- les eaux de voirie,
- les eaux des décharges des déversoirs d'orage.

Les diamètres des réseaux varient entre 300 et 600 mm.

Ne disposant pas de milieu récepteur superficiel à proximité, les eaux pluviales sont infiltrées.

4.7.4. Ruissellement des bassins versants naturels

D'après la carte de risque potentiel de coulées d'eaux boueuses par bassin versant connecté aux zones urbaines en Alsace Bossue, il n'existe pas de point d'entrée potentiel de coulées d'eaux boueuses dans la zone urbaine :



Le niveau de risque potentiel est faible à relativement faible.

4.7.5. Capacité de l'assainissement et programmation des travaux

Travaux à réaliser : Réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif

4.8. LOHR

4.8.1. Assainissement collectif

Les zones actuellement urbanisées de la commune sont desservies par un réseau d'assainissement collectif de type principalement unitaire.

Aucune autorisation de déversements d'effluents industriels n'a été émise par le SIVOM.

Le réseau d'assainissement de la commune est équipé de 4 déversoirs d'orage situés pour 3 déversoirs rue de Petersbach et le dernier à la limite des rues Principale et de Graufthal. Les réseaux s'écoulent du Sud et de l'Est vers le Nord-Ouest.

Les réseaux communaux ont des diamètres compris entre 200 et 500 mm.

Les nouvelles urbanisations ont été traitées en séparatif.

Compte tenu de l'altimétrie, 2 collecteurs intercommunaux gravitaires permettent d'évacuer les effluents de la commune ; il s'agit d'un collecteur DN 300 au Nord de la commune et d'un collecteur DN 250 au Nord-Ouest de la commune.

4.8.2. Assainissement non collectif

La commune est traitée en assainissement collectif.

Seuls les écarts sont traités en assainissement non collectif. Il s'agit de :

- Ecart « Heiligenmuhle »,
- Ecart « route de Rehbach »,
- M. Wehrung,
- Ecart « Weckenmuhle ».

4.8.3. Eaux pluviales

Des réseaux d'eaux pluviales de la commune collectent :

- les bassins versants naturels amont,
- les eaux de voirie,
- les eaux des décharges des déversoirs d'orage,
- les eaux pluviales des nouvelles urbanisations,

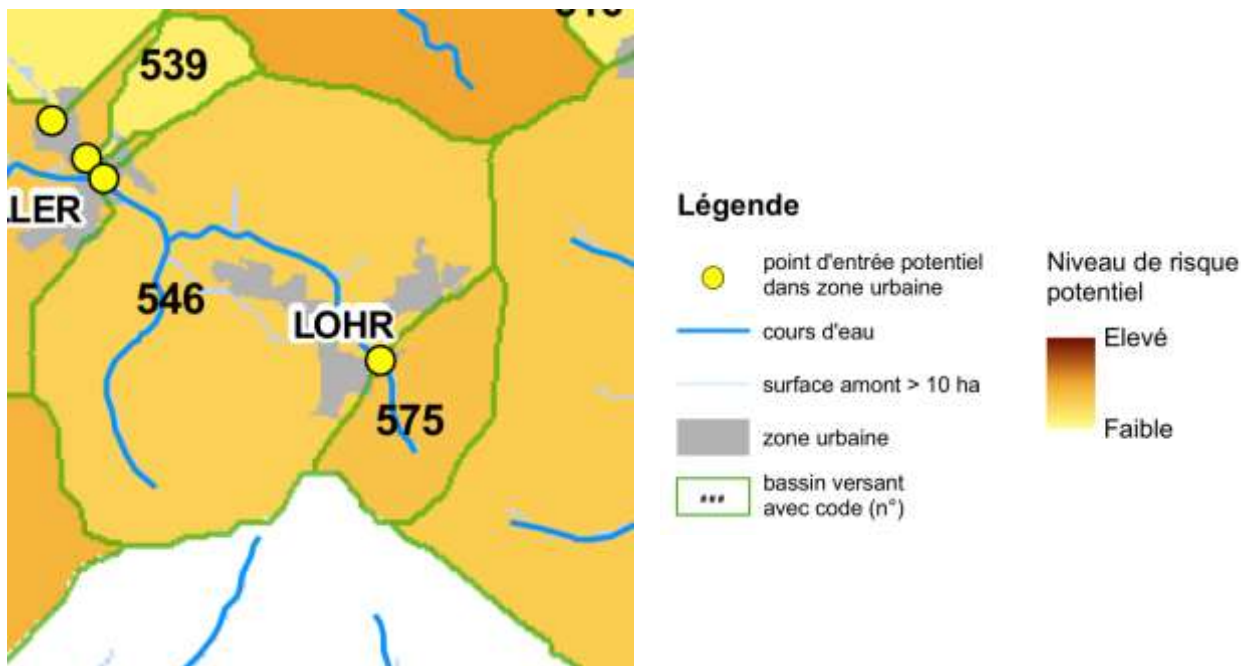
Environ 60% de la commune est couverte par des réseaux d'eaux pluviales.

Les diamètres des réseaux varient entre 150 et 900 mm.

L'exutoire des réseaux d'eaux pluviales est in fine l'Isch.

4.8.4. Ruissellement des bassins versants naturels

D'après la carte de risque potentiel de coulées d'eaux boueuses par bassin versant connecté aux zones urbaines en Alsace Bossue, il existe 1 point d'entrée potentiel de coulées d'eaux boueuses dans la zone urbaine :



Le niveau de risque potentiel est moyen.

4.8.5. Capacité de l'assainissement et programmation des travaux

Aucun projet à l'étude et aucun programme pluriannuel n'est en cours pour le SIVOM.

4.9. PETERSBACH

4.9.1. Assainissement collectif

Les zones actuellement urbanisées de la commune sont desservies par un réseau d'assainissement collectif de type principalement unitaire.

La commune compte un gros industriel que sont les Grands Chais de France qui disposent d'un réseau séparatif et d'une station d'épuration propre pour le traitement des effluents non domestiques. Un réseau gravitaire transite par la commune pour rejoindre la station d'épuration privée située à environ 1 km au Nord-Ouest de la commune.

Le réseau d'assainissement de la commune est équipé de 2 déversoirs d'orage situés pour 1 déversoir à l'Ouest de la rue de la Division Leclerc et le second dans un chemin rural au Nord de la rue de Lohr. Les réseaux s'écoulent globalement du Sud vers le Nord-Ouest. Le déversoir précédent se situe à l'aval de la collecte des effluents de la commune et en amont immédiat de la conduite intercommunale de diamètre 200 mm qui s'écoule gravitairement vers le Nord pour rejoindre la commune de Tieffenbach.

Les nouvelles urbanisations, telles que le lotissement les Prés, ont été traitées en séparatif.

Les réseaux communaux ont des diamètres compris entre 200 et 800 mm.

4.9.2. Assainissement non collectif

La commune est traitée majoritairement en assainissement collectif.

Seules 3 habitations sont traitées en assainissement non collectif : 1 habitation à l'Est de la rue de Struth, 2 habitations au bout de la rue des Vosges. Les 3 dispositifs d'assainissement autonomes sont conformes.

a) EAUX PLUVIALES

Des réseaux d'eaux pluviales de la commune collectent :

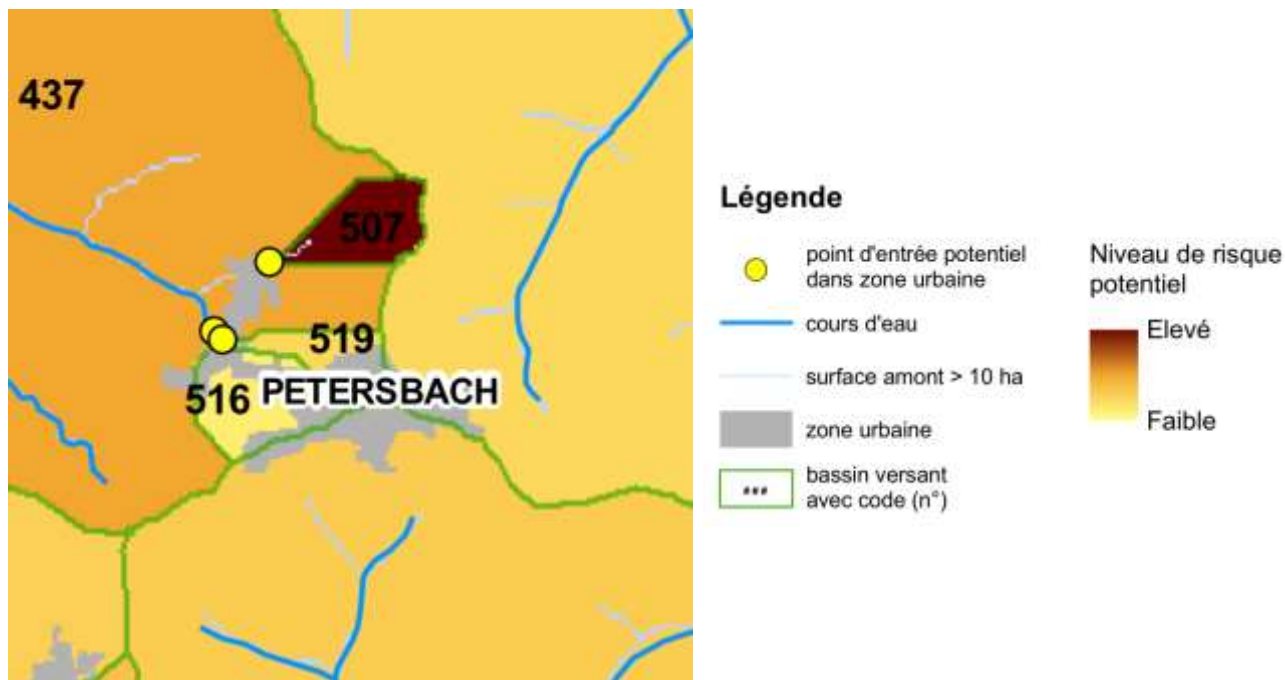
- les bassins versants naturels amont,
- les eaux de voirie,
- les eaux des décharges des déversoirs d'orage,
- les eaux pluviales des nouvelles urbanisations,

Le quart Nord-Ouest de la commune est couverte par des réseaux d'eaux pluviales. Les diamètres des réseaux varient entre 300 et 700 mm.

Les exutoires des réseaux est l'Ottwillergraben qui rejoint in fine l'Eichel.

4.9.3. Ruissellement des bassins versants naturels

D'après la carte de risque potentiel de coulées d'eaux boueuses par bassin versant connecté aux zones urbaines en Alsace Bossue, il existe 3 points d'entrée potentiels de coulées d'eaux boueuses dans la zone urbaine :



Le niveau de risque potentiel est moyen à élevé au Nord de la commune.

4.9.4. Capacité de l'assainissement et programmation des travaux

Aucun projet à l'étude et aucun programme pluriannuel n'est en cours pour la commune.

4.10. PFALZWEYER

4.10.1. Assainissement collectif

Le réseau d'assainissement de la commune dessert 314 habitants.

Aucune autorisation de déversements d'effluents industriels n'a été émise par le Syndicat.

Le réseau d'assainissement de la commune est majoritairement gravitaire et est équipé de :

- 1 station d'épuration au Nord-Ouest de la commune traitant l'ensemble des effluents de la commune,
- 1 bassin d'orage en amont de la station d'épuration,
- 2 déversoirs d'orage : 1 à l'extrémité de la rue des Ecoles, 1 en amont de la station d'épuration rue du Moulin,
- 1 station de refoulement rue des Ecoles.

Les réseaux communaux ont des diamètres compris entre 200 et 700 mm.

Compte tenu de la configuration de la commune, le réseau principal s'écoule d'Est en Ouest. En aval de la collecte à l'Ouest de la commune, les effluents sont traités par la station d'épuration avant rejet vers le milieu naturel.

4.10.2. Assainissement non collectif

La commune est traitée en assainissement collectif.

Il n'y a pas de dispositif d'assainissement non collectif sur la commune.

4.10.3. Eaux pluviales

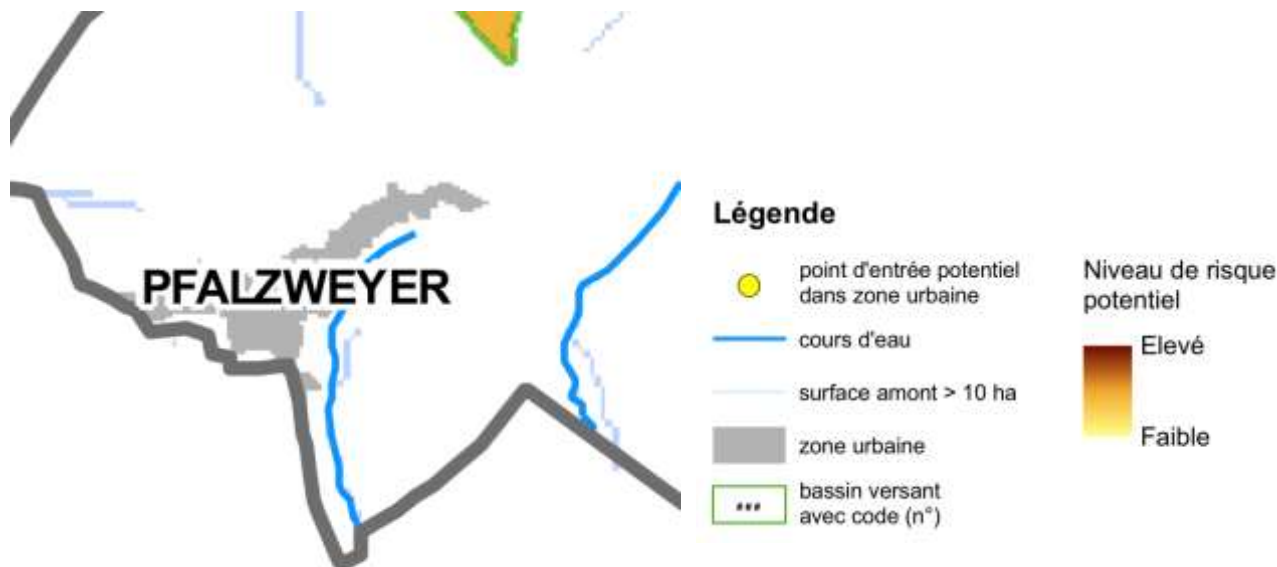
Les réseaux de la commune sont des réseaux unitaires.

Les seuls réseaux d'eaux pluviales sont les décharges des déversoirs d'orage et le réseau de rejet de la station d'épuration vers le milieu naturel, le milieu naturel étant un affluent droit de la Zinsel du Sud.

A ce titre, les réseaux font donc partie des réseaux d'assainissement.

4.10.4. Ruissellement des bassins versants naturels

D'après la carte de risque potentiel de coulées d'eaux boueuses par bassin versant connecté aux zones urbaines en Alsace Bossue, il n'existe pas de point d'entrée potentiel de coulées d'eaux boueuses dans la zone urbaine :



Le niveau de risque potentiel est nul.

4.10.5. Capacité de l'assainissement et programmation des travaux

Aucun projet à l'étude et aucun programme pluriannuel n'est en cours pour le Syndicat.

4.11. PUBERG

4.11.1. Assainissement collectif

Dans le rapport annuel du SDEA de 2013 sur le SIVOM de la Haute-Moder, la liste des réseaux et ouvrages communaux est la suivante :

communes	canalisations (mètres)		regards de visite (unités)
	eaux usées	eaux pluviales	
Frohmuhl	3 089	422	101
Hinsbourg	3 284	491	59
Lichtenberg	6 384	2 356	301
Puberg	2 672	0	85
Reipertswiller	7 096	490	201
Rosteig	4 750	1 572	213
Wimmenau	8 557	614	232
Wingen-sur-Moder*	13 804	1 836	535
Zittersheim	2 708	0	85
total	52 344	7 781	1 812

En 2013, la commune de Puberg comptait :

- environ 2,7 km de réseaux,
- 85 regards de visite.

La commune ne dénombre pas d'autorisation de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées.

Aucun débordement d'effluents dans les locaux des usagers n'a été constaté.

Les zones actuellement urbanisées de la commune sont desservies par un réseau d'assainissement collectif de type unitaire.

La commune de Puberg est divisée en 2 branches :

- Le col de Puberg : les habitations sont desservies par un réseau unitaire et gravitaire d'orientation générale du Nord vers le Sud. Les réseaux se rejoignent à l'intersection de la rue du col et de la RD 919. Avant raccordement sur la conduite intercommunale, un déversoir d'orage permet de délester le réseau. La conduite intercommunale démarre à cet endroit et longe la RD 919 pour rejoindre le réseau communal de Frohmuhl,
- La commune de Puberg : les habitations sont desservies par un réseau unitaire et gravitaire d'orientation générale du Sud et du Nord vers le centre de la commune pour rejoindre la rue du Vallon. Seuls les effluents des habitations situées rue des Jardins en face du cimetière sont raccordés par pompage sur le réseau gravitaire de la rue des Jardins. La conduite intercommunale démarre rue du Vallon, puis chemine cette rue pour rejoindre la conduite intercommunale longeant la RD 919 provenant du col de Puberg. Avant raccordement sur la conduite intercommunale, le réseau est délesté à l'aide d'un déversoir d'orage.

Les réseaux communaux ont des diamètres compris entre 150 et 500 mm.

4.11.2. Assainissement non collectif

Une étude de zonage relative à l'assainissement collectif et non collectif a été réalisée par Berest en 2005.

Le tableau ci-dessous indique les habitations traitées en assainissement non collectif en 2005 :

Numéro de Zone et correspondance avec la phase 1	Identification de la zone (annexe ou lieu-dit)	Nombre d'habitat concerné par l'assainissement non collectif	Type d'habitat	Constat et contraintes
1 (secteurs enquêtés P1)	Vallée du Spiegelbach	10 habitations	2 habitations permanentes et 8 habitations secondaires	<ul style="list-style-type: none"> • Habitat raccordable au réseau d'assainissement • Assainissement autonome favorable : zone plane et place suffisante • Assainissement autonome moyennement favorable : zone pentue et place limitée
2	Col de Puberg	40 habitations	Permanent et secondaire	<ul style="list-style-type: none"> • Projet de raccordement • Zone en assainissement collectif

La zone en assainissement collectif englobe l'urbanisation actuelle et future. L'habitat actuel et futur est ou sera desservi par un réseau d'assainissement collectif.

La zone en assainissement non collectif englobe toute la zone du ban communal se trouvant à l'extérieur du périmètre d'assainissement collectif. Elle concerne seulement 4 habitations à vocation de loisirs situés dans la vallée du Spiegelbach.

4.11.3. Eaux pluviales

Des réseaux d'eaux pluviales de la commune collectent :

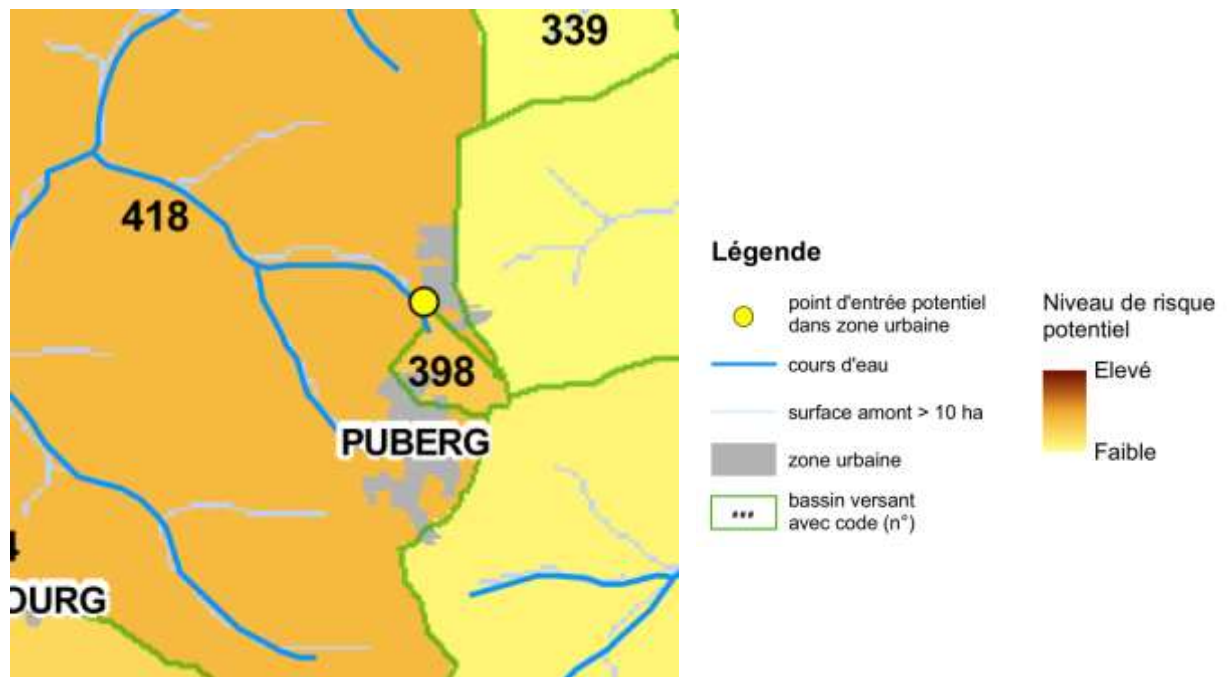
- les bassins versants naturels amont,
- les eaux de voirie,
- les eaux des décharges des déversoirs d'orage.

Les diamètres des réseaux varient entre 150 et 500 mm.

L'exutoire des eaux pluviales est in fine l'Eichel.

4.11.4. Ruissellement des bassins versants naturels

D'après la carte de risque potentiel de coulées d'eaux boueuses par bassin versant connecté aux zones urbaines en Alsace Bossue, il existe 1 point d'entrée potentiel de coulées d'eaux boueuses dans la zone urbaine :



Le niveau de risque potentiel est moyen.

4.11.5. Capacité de l'assainissement et programmation des travaux

Travaux à réaliser : Réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif

4.12. REIPERTSWILLER

4.12.1. Assainissement collectif

Dans le rapport annuel du SDEA de 2013 sur le SIVOM de la Haute-Moder, la liste des réseaux et ouvrages communaux est la suivante :

communes	canalisations (mètres)		regards de visite (unités)
	eaux usées	eaux pluviales	
Frohmuhl	3 089	422	101
Hinsbourg	3 284	491	59
Lichtenberg	6 384	2 356	301
Puberg	2 672	0	85
Reipertswiller	7 096	490	201
Rosteig	4 750	1 572	213
Wimmenau	8 557	614	232
Wingen-sur-Moder*	13 804	1 836	535
Zittersheim	2 708	0	85
total	52 344	7 781	1 812

En 2013, la commune de Reipertswiller comptait :

- environ 7,6 km de réseaux,
- 201 regards de visite.

La commune ne dénombre pas d'autorisation de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées.

Aucun débordement d'effluents dans les locaux des usagers n'a été constaté.

La commune possède 3 annexes :

- La Melch : elle possède son propre réseau de collecte des eaux usées, ainsi que son dispositif de traitement par lit d'infiltration-percolation. Ce dispositif a une capacité de 100 EH et sa mise en service date de 2003,
- Wildenguth : elle possède un réseau séparatif situé dans la rue de Wildenguth. Une pompe de refoulement permet l'acheminement des eaux usées jusqu'à l'annexe Saegemuhle,
- Saegemuhle : elle possède un réseau unitaire desservant l'ensemble du bâti. Un déversoir se trouve à l'aval du lotissement et une surverse équipe le bassin d'orage qui stocke l'ensemble des effluents de Saegemuhle mais également ceux provenant de Wildenguth. L'acheminement des effluents jusqu'au réseau de Reitpertsweiler se fait gravitairement par une canalisation le long du Rothbach.

Lors de l'étude de zonage relative à l'assainissement collectif et non collectif réalisée par Berest en 2008, il a été défini avec le SIVOM de la Haute-Moder et le SDEA que l'assainissement collectif serait retenu de façon obligatoire pour les secteurs inclus à l'intérieur d'une zone desservie par les réseaux de collecte et de traitement actuel ou futur.

Les zones actuellement urbanisées de la commune sont desservies par un réseau d'assainissement collectif de type principalement unitaire.

Seules les nouvelles urbanisations situées rues des Chasseurs, Cerfs, Chevreuils disposent d'un réseau séparatif.

La commune possède 2 branches principales se raccordant rue du Moulin :

- 1 branche d'orientation générale Ouest/Est rue du Wandersweg,
- 1 branche d'orientation générale Sud/Nord rue de Wimmenau.

Un réseau unique se poursuit jusqu'à l'intersection de la rue et de l'impasse du Moulin, interceptant au passage les branches secondaires desservant les habitations des autres rues.

A cet endroit, le réseau est pourvu d'un bassin de pollution, de 2 déversoirs d'orage et d'une station de pompage permettant le refoulement des effluents de la commune vers Lichtenberg.

A mi-chemin entre Lichtenberg et Reiperstwiller, le réseau de Lichtenberg et celui de Reiperstwiller se rejoignent.

A cet endroit, une conduite intercommunale en PVC de diamètre 250 mm d'orientation générale Ouest/Est démarre et permet l'acheminement des effluents des 2 communes vers la station d'épuration de Lichtenberg.

Le réseau compte :

- 7 déversoirs d'orage situés : 3 rue du Moulin, 1 rue de Wimmenau, 1 rue du Wandersweg et 2 au lotissement les Genêts,
- 1 bassin de pollution à l'intersection de la rue et de l'impasse du Moulin.

Les réseaux communaux ont des diamètres compris entre 200 et 600 mm.

4.12.2. Assainissement non collectif

Une étude de zonage relative à l'assainissement collectif et non collectif a été réalisée par Berest en 2005.

Le tableau ci-dessous indique les habitations traitées en assainissement non collectif en 2005 :

Numéro de Zone	Identification de la zone (annexe ou lieu-dit)	Nombre d'habitat concerné par l'assainissement non collectif	Type d'habitat	Constat et contraintes
1	Vallée du Rothbach	7 habitations	1 habitation permanente (maison forestière) et 6 habitations secondaires	<ul style="list-style-type: none"> Assainissement autonome favorable : zone plane et place suffisante
2	Rue de Baerenthal ou vallée de l'Eckerbach	4 habitations	3 résidences secondaires 1 résidence principale	<ul style="list-style-type: none"> Assainissement autonome favorable : zone plane et place suffisante Assainissement autonome peu favorable : présence d'un forage d'eau potable
3	Vallée de la Melch	2 habitations	2 habitations secondaires	<ul style="list-style-type: none"> Assainissement autonome favorable : zone plane et place suffisante

La zone en assainissement collectif englobe l'urbanisation actuelle et future. L'habitat actuel et futur est ou sera desservi par un réseau d'assainissement collectif.

La zone en assainissement non collectif englobe toute la zone du ban communal se trouvant à l'extérieur du périmètre d'assainissement collectif. Elle concerne 13 habitations disséminées sur 3 secteurs, à savoir la Vallée du Rothbach, la Vallée de l'Eckerbach et la Vallée de la Melch.

4.12.3. Eaux pluviales

Des réseaux d'eaux pluviales de la commune collectent :

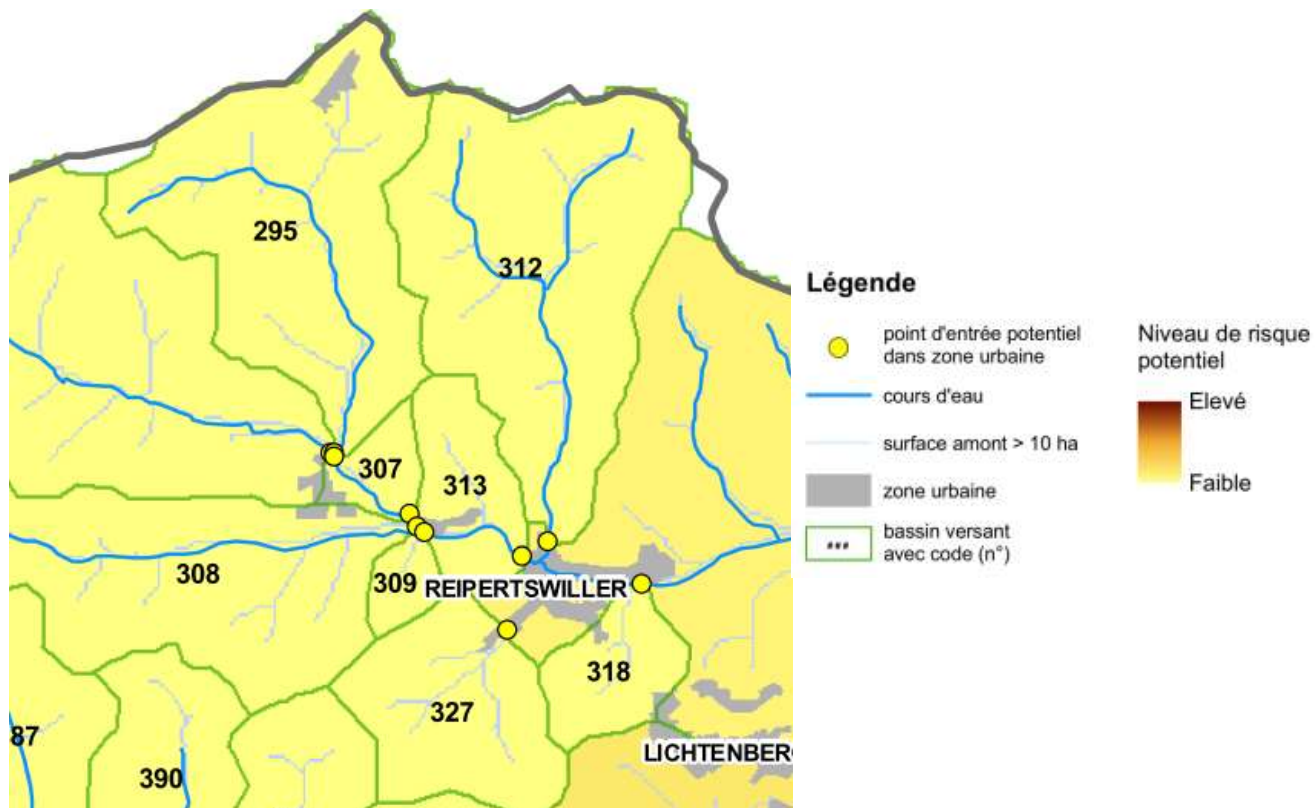
- les bassins versants naturels amont et les eaux de voirie : 1 réseau lotissement des Genêts et 1 réseau rues du Réservoir et de la Fontaine,
- les eaux pluviales des nouvelles urbanisations : rues des Chasseurs, Cerfs, Chevreuils,
- les eaux des décharges des déversoirs d'orage.

Les diamètres des réseaux varient entre 250 et 600 mm .

Les exutoires des réseaux d'eaux pluviales est le Rothbach.

4.12.4. Ruissellement des bassins versants naturels

D'après la carte de risque potentiel de coulées d'eaux boueuses par bassin versant connecté aux zones urbaines en Alsace Bossue, il existe 10 points d'entrée potentiels de coulées d'eaux boueuses dans la zone urbaine :



Le niveau de risque potentiel est faible à relativement faible sur la partie Ouest.

4.12.5. Capacité de l'assainissement et programmation des travaux

Travaux à réaliser : Réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif

4.13. ROSTEIG

4.13.1. Assainissement collectif

Dans le rapport annuel du SDEA de 2013 sur le SIVOM de la Haute-Moder, la liste des réseaux et ouvrages communaux est la suivante :

communes	canalisations (mètres)		regards de visite (unités)
	eaux usées	eaux pluviales	
Frohmuhl	3 089	422	101
Hinsbourg	3 284	491	59
Lichtenberg	6 384	2 356	301
Puberg	2 672	0	85
Reipertswiller	7 096	490	201
Rosteig	4 750	1 572	213
Wimmenau	8 557	614	232
Wingen-sur-Moder*	13 804	1 836	535
Zittersheim	2 708	0	85
total	52 344	7 781	1 812

En 2013, la commune de Rosteig comptait :

- environ 6,3 km de réseaux,
- 213 regards de visite.

La commune ne dénombre pas d'autorisation de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées.

Aucun débordement d'effluents dans les locaux des usagers n'a été constaté.

Les zones actuellement urbanisées de la commune sont desservies par un réseau d'assainissement collectif de type principalement unitaire.

Les 2 branches principales rue du Général Leclerc et rue Neumatt du réseau d'orientation générale Ouest/Est collectent gravitairement les effluents domestiques vers le collecteur intercommunal de diamètre 200 mm partant vers Wingen-sur-Moder le long de la route départementale 333.

Le réseau compte 5 déversoirs d'orage situés 1 rue Kleinalthal, 3 rue Principale, 1 rue du Général Leclerc.

A l'aval de la collecte et en sortie Ouest de la rue Principale de la commune, le réseau est également équipé d'un bassin de pollution de diamètre 1200 mm. La conduite intercommunale démarre au droit du bassin de pollution.

Les réseaux communaux ont des diamètres compris entre 200 et 600 mm.

4.13.2. Assainissement non collectif

Une étude de zonage relative à l'assainissement collectif et non collectif a été réalisée par Berest en 2005.

Le tableau ci-dessous indique les habitations traitées en assainissement non collectif en 2005 :

Numéro de Zone et correspondance avec la phase 1	Identification de la zone (annexe ou lieu-dit)	Nombre d'habitat concerné par l'assainissement non collectif	Type d'habitat	Constat et contraintes
1 (secteurs enquêtés RG1)	Hameau Johannesberg	4 habitations	Permanent essentiellement	<ul style="list-style-type: none"> Assainissement autonome favorable : zone plane et place suffisante Type de sol approprié pour l'assainissement autonome
2	Maison forestière du Herrenwald	1 habitat non occupé	Immeuble abandonné	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'obligation de mise en place d'un assainissement autonome (Code de la santé publique, Article L. 1331-1-1)

La zone en assainissement collectif englobe l'urbanisation actuelle et future. L'habitat actuel et futur est ou sera desservi par un réseau d'assainissement collectif.

La zone en assainissement non collectif englobe toute la zone du ban communal se trouvant à l'extérieur du périmètre d'assainissement collectif. Elle ne concerne que 4 habitations situées au hameau Johannesberg.

4.13.3. Eaux pluviales

Les réseaux de la commune sont des réseaux unitaires.

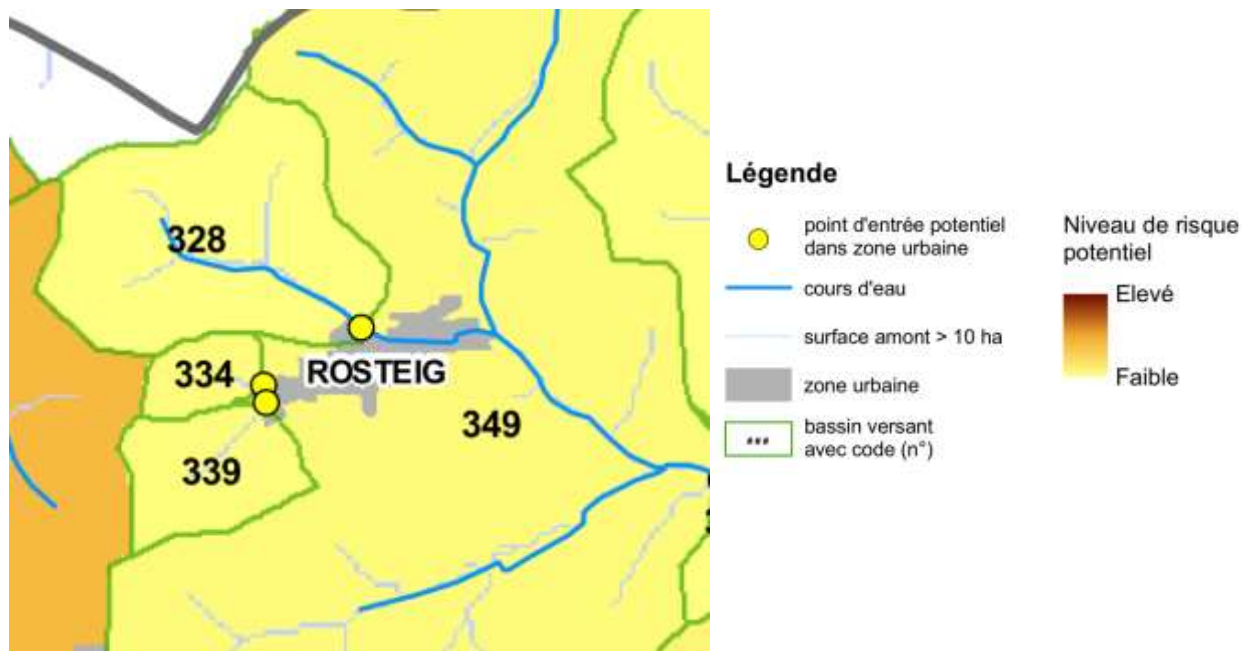
Les seuls réseaux d'eaux pluviales sont les décharges des déversoirs d'orage. A ce titre, les réseaux font donc partie des réseaux d'assainissement.

L'exutoire de ces réseaux est le Schuesselthalbaechel.

Au passage des zones urbanisées, ce cours d'eau est partiellement busé. Ces busages ont des diamètres compris entre 400 et 800 mm.

4.13.4. Ruissellement des bassins versants naturels

D'après la carte de risque potentiel de coulées d'eaux boueuses par bassin versant connecté aux zones urbaines en Alsace Bossue, il existe 3 points d'entrée potentiels de coulées d'eaux boueuses dans la zone urbaine :



Le niveau de risque potentiel est faible.

4.13.5. Capacité de l'assainissement et programmation des travaux

Travaux à réaliser :

- Etude sur les eaux claires sur le secteur de Wingen-sur-Moder,
- Réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif.

4.14. SCHOENBOURG

4.14.1. Assainissement collectif

Le réseau d'assainissement de la commune dessert 436 habitants.

Aucune autorisation de déversements d'effluents industriels n'a été émise par le Syndicat.

Le réseau d'assainissement de la commune est majoritairement gravitaire et est équipé de :

- 1 station d'épuration au Sud de la commune traitant l'ensemble des effluents de la commune,
- 1 bassin d'orage en amont de la station d'épuration,
- 2 déversoirs d'orage : 1 déversoir d'orage en amont de la station d'épuration en sortie de la commune au niveau de la RD 122, 1 déversoir d'orage rue de la Carrière,
- 1 station de refoulement rue de la Carrière.

Les réseaux communaux ont des diamètres compris entre 250 et 1200 mm.

Compte tenu de la configuration de la commune, 2 réseaux arrivent à l'exutoire de la collecte :

- Un réseau reprenant les effluents rue de Graufthal au Sud-Est de la commune par le biais d'un collecteur de diamètre 400 puis 600 mm en aval de la collecte partielle du lotissement Waldmatt,
- Un réseau reprenant les effluents du reste de la commune par le biais d'un collecteur de diamètre 600 mm en aval de la collecte partielle du lotissement Waldmatt.

En aval de la collecte au Sud-Est de la commune, les effluents sont traités par la station d'épuration avant rejet vers le milieu naturel.

4.14.2. Assainissement non collectif

La commune est traitée en assainissement collectif.

Il n'y a pas de dispositif d'assainissement non collectif sur la commune.

4.14.3. Eaux pluviales

Les réseaux de la commune sont des réseaux unitaires, hormis la rue de Graufthal dont le réseau est de type séparatif. Ce dernier reprend les eaux pluviales de voirie.

Les autres réseaux d'eaux pluviales sont les décharges des déversoirs d'orage et le réseau de rejet de la station d'épuration vers le milieu naturel qu'est la Kratt, affluent gauche de la Zinsel du Sud.

A ce titre, ces réseaux font donc partie des réseaux d'assainissement.

4.14.4. Ruissellement des bassins versants naturels

D'après la carte de risque potentiel de coulées d'eaux boueuses par bassin versant connecté aux zones urbaines en Alsace Bossue, il existe 1 point d'entrée potentiel de coulées d'eaux boueuses dans la zone urbaine :



Le niveau de risque potentiel est relativement faible.

4.14.5. Capacité de l'assainissement et programmation des travaux

Aucun projet à l'étude et aucun programme pluriannuel n'est en cours pour le Syndicat.

4.15. SPARSBACH

4.15.1. Assainissement collectif

Les informations ci-dessous sont issues du rapport annuel 2016 assainissement établi par le SDEA sur le périmètre de Sparsbach.

L'entité du périmètre de Sparsbach ne concerne que la commune de Sparsbach.

Les caractéristiques des ouvrages et réseaux sont les suivantes :

- 1 bassin d'orage,
- 2 déversoirs d'orage,
- 1 station de pompage
- 4,38 km de réseaux communaux,
- 56 bouches d'égout.

Le taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées n'est pas déterminé.

Les caractéristiques de la collecte sont les suivantes :

- Usagers : 108 abonnés, soit 152 habitants desservis,
- Volumes assainis : 9 145 m³ en 2016, soit 84.68m³/abonné/an.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées est de 97.

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées est de 90.

En terme d'entretien, les chiffres clés pour 2016 sont :

- 3,4 tonnes de sables extraits du réseau,
- 0,45 km de réseaux curés, soit 10,27% de taux de curage,
- 2 nettoyages de stations de pompage
- 56 bouches d'égout vidangées.

109 points du réseau de collecte nécessite des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau.

Aucun débordement d'effluents dans les locaux des usagers n'a été constaté.

Les zones actuellement urbanisées de la commune sont desservies par un réseau d'assainissement collectif de type principalement unitaire.

Le réseau est composé de 2 branches de réseau :

- 1 branche de diamètre 800 mm au Nord du Meisenbach qui s'écoule de l'Ouest vers l'Est,
- 1 branche de diamètre 800 mm au Sud du Meisenbach qui s'écoule du Sud-Est vers le Nord-Ouest.

Les 2 branches se rejoignent rue Principale au niveau du Meisenbach. Un déversoir d'orage est positionné sur chaque branche de réseau. Après regroupement, les effluents transitent par un bassin de pollution, puis une station de refoulement pour leur acheminement vers la station d'épuration de la commune située à environ 1 km au Nord-Ouest.

Le réseau est constitué de conduites circulaires en béton armé de diamètre 300 à 800 mm et 1100 mm pour le bassin de pollution.

4.15.2. Assainissement non collectif

D'après l'étude de zonage, la commune de Sparsbach compte environ 42 installations d'assainissement non collectif, représentant environ 110 habitants.

Le taux de conformité de ces installations est estimé à 7%

4.15.3. Eaux pluviales

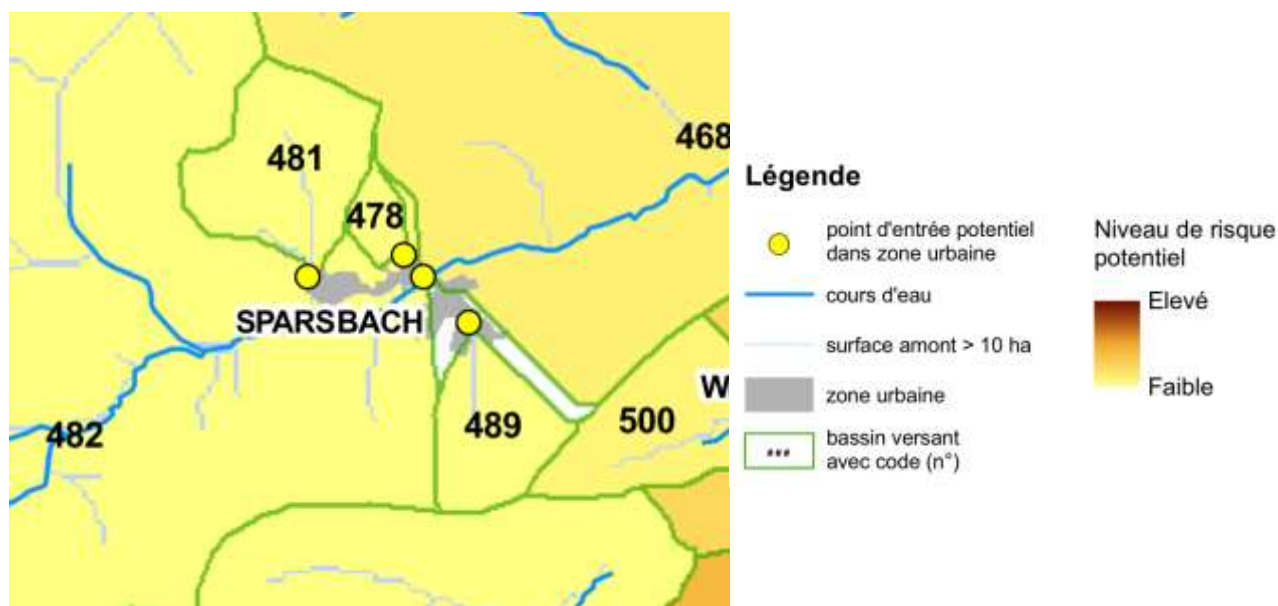
4 réseaux d'eaux pluviales sont présents sur la commune :

- 2 réseaux d'eaux pluviales en béton armé de diamètre compris entre 200 et 800 mm interceptant le bassin versant naturel amont situés au Sud du Meisenbach rue de Weinbourg et rue du Hohweinberg ; les 2 réseaux se rejoignent rue Principale,
- 2 réseaux pour la décharge des 2 déversoirs d'orage ; ces réseaux sont intégrés au réseau d'assainissement.

L'exutoire des réseaux d'eaux pluviales est le Meisenbach traversant la commune.

4.15.4. Ruissellement des bassins versants naturels

D'après la carte de risque potentiel de coulées d'eaux boueuses par bassin versant connecté aux zones urbaines en Alsace Bossue, il existe 4 points d'entrée potentiels de coulées d'eaux boueuses dans la zone urbaine :



Le niveau de risque potentiel est faible à relativement faible.

4.15.5. Capacité de l'assainissement et programmation des travaux

Le périmètre de Sparbach a engagé en mars 2016 une campagne de mesures visant à vérifier le fonctionnement de son réseau d'assainissement. Cette étude a mis en avant un taux de collecte bas pour certaines rues et des apports d'eaux claires parasites.

Afin d'identifier l'origine de ce taux de collecte bas, des enquêtes domiciliaires ont été engagées fin 2016, début 2017. Elles permettent de vérifier le raccordement des habitations existantes, ainsi que la présence de fosses septiques.

4.16. STRUTH

4.16.1. Assainissement collectif

Les zones actuellement urbanisées de la commune sont desservies par un réseau d'assainissement collectif de type principalement unitaire.

Le réseau d'assainissement de la commune est équipé de 4 déversoirs d'orage situés :

- 1 déversoir d'orage situé à l'Ouest de la rue Principale ; il est situé à l'aval de la collecte des effluents de la commune et en amont du bassin de pollution et de la conduite intercommunale de diamètre 200 mm ; le réseau intercommunal s'écoule vers l'Ouest pour rejoindre la conduite intercommunale venant de Petersbach et se dirigeant vers Tieffenbach,
- 2 déversoirs d'orage au Nord de la rue Principale avant la patte d'oie avec la rue des Champs en sortant du village,
- 1 déversoir d'orage au Nord de la commune rue des Champs.

Les réseaux s'écoulent globalement du Sud vers l'Ouest et du Nord vers l'Ouest.

Les nouvelles urbanisations rue des Champs ont été traitées en séparatif.

Les réseaux communaux ont des diamètres compris entre 200 et 600 mm.
Le bassin de pollution est constitué de collecteurs de diamètre 1200 mm.

4.16.2. Assainissement non collectif

L'ensemble du bâti existant de la commune est traité en assainissement collectif.

Par contre, deux écarts sont trop éloignés pour envisager un raccordement sur le réseau d'assainissement collectif de la commune ; il s'agit du hameau de Hansmannshof et de la carrière de grès des Vosges.

4.16.3. Eaux pluviales

Des réseaux d'eaux pluviales de la commune collectent :

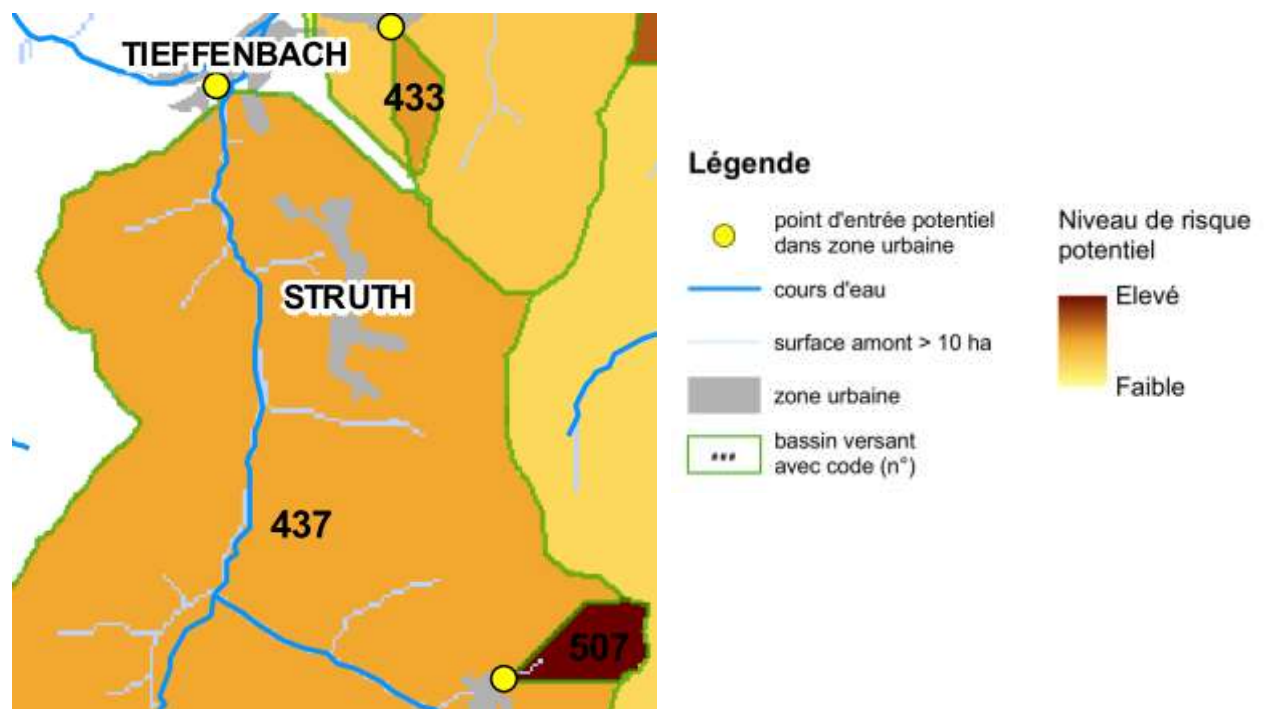
- les bassins versants naturels amont,
- les eaux de voirie,
- les eaux des décharges des déversoirs d'orage,
- les eaux pluviales des nouvelles urbanisations,

La moitié de la commune est couverte par des réseaux d'eaux pluviales.
Les diamètres des réseaux varient entre 200 et 600 mm.

Les exutoires des réseaux est l'Ottwillergraben qui rejoint in fine l'Eichel.

4.16.4. Ruissellement des bassins versants naturels

D'après la carte de risque potentiel de coulées d'eaux boueuses par bassin versant connecté aux zones urbaines en Alsace Bossue, il n'existe pas de point d'entrée potentiel de coulées d'eaux boueuses dans la zone urbaine :



Le niveau de risque potentiel est moyen.

4.16.5. Capacité de l'assainissement et programmation des travaux

Aucun projet à l'étude et aucun programme pluriannuel n'est en cours pour la commune.

4.17. TIEFFENBACH

4.17.1. Assainissement collectif

L'assainissement collectif est géré en régie par la commune.

En 2016, les caractéristiques sont les suivantes :

- Nombre d'habitants desservis : 285,
- Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées : 100%,
- Aucune autorisation de déversement d'effluents d'établissements industriels

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées est faible avec une valeur de 10.

Les zones actuellement urbanisées de la commune sont desservies par un réseau d'assainissement collectif de type majoritairement unitaire. Environ un tiers de la commune dispose d'un réseau séparatif ; il s'agit de la rue de Struth et de la rue des Eglises

Le réseau d'assainissement de la commune est équipé de 6 déversoirs d'orage situés :

- 2 déversoirs d'orage situés à l'Ouest de la rue Principale et au Nord des voies ferrées,
- 1 déversoir d'orage à l'aval de la rue de la Côte,
- 1 déversoir d'orage à l'intersection des rues de la Forêt et de la Côte,
- 2 déversoirs d'orage entre la rue Principale et les voies ferrées près de la rue des Eglises.

Les réseaux s'écoulent globalement du Sud vers le Nord. Les réseaux communaux et le réseau intercommunal provenant de Struth et de Petersbach se raccordent à l'intersection des rues Principale et du Moulin où se situe une station de pompage. Cette dernière permet ensuite l'acheminement des effluents par une conduite de refoulement de diamètre 150 mm à la station d'épuration de Weislingen en vue de leur traitement. La conduite intercommunale de diamètre 250 mm transite par la rue de la Forêt pour rejoindre la station de refoulement.

Les réseaux communaux ont des diamètres compris entre 200 et 500 mm.

4.17.2. Assainissement non collectif

L'ensemble du bâti existant de la commune est traité en assainissement collectif.

Toutefois, certaines habitations disposent encore de fosses septiques dont l'exutoire est le milieu naturel. La plupart de ces installations ne sont pas conformes.

4.17.3. Eaux pluviales

Des réseaux d'eaux pluviales de la commune collectent :

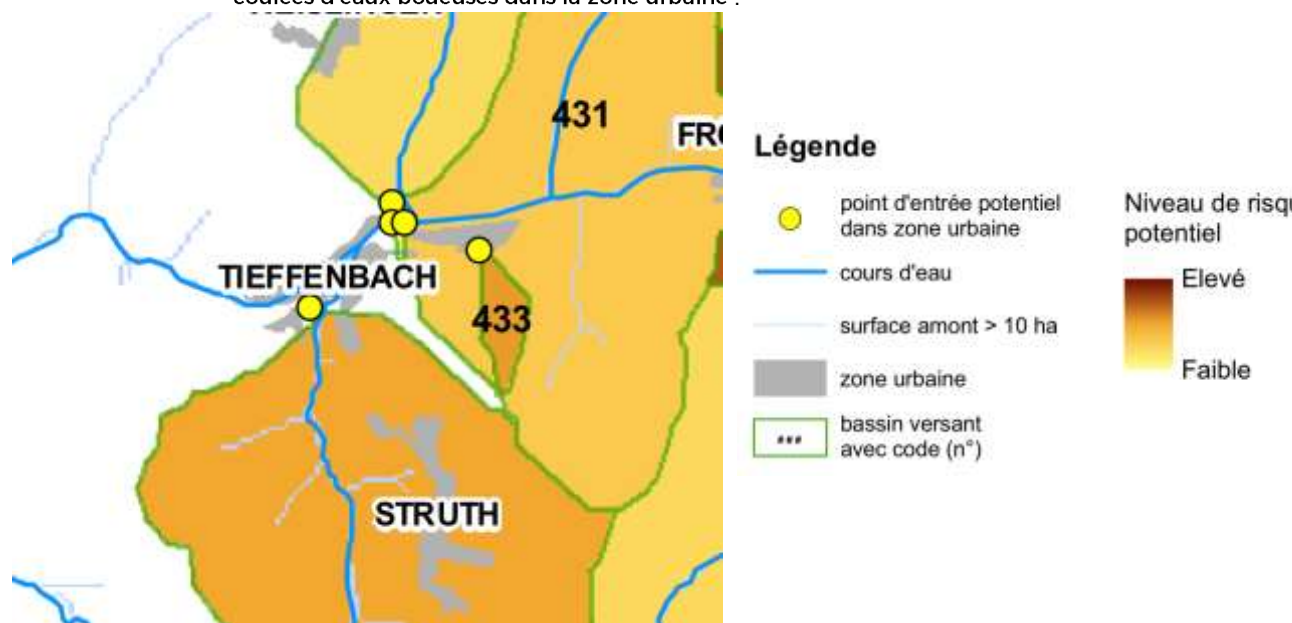
- les bassins versants naturels amont,
- les eaux de voirie et de toitures du secteur rue de Struth et rue des Eglises,
- les eaux des décharges des déversoirs d'orage.

Plus d'un tiers de la commune est couverte par des réseaux d'eaux pluviales. Les diamètres des réseaux varient entre 200 et 600 mm.

Les exutoires des réseaux est l'Eichel.

4.17.4. Ruissellement des bassins versants naturels

D'après la carte de risque potentiel de coulées d'eaux boueuses par bassin versant connecté aux zones urbaines en Alsace Bossue, il existe 5 points d'entrée potentiels de coulées d'eaux boueuses dans la zone urbaine :



Le niveau de risque potentiel est moyen.

4.17.5. Capacité de l'assainissement et programmation des travaux

Travaux à réaliser : Réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif

4.18. WIMMENAU

4.18.1. Assainissement collectif

Dans le rapport annuel du SDEA de 2013 sur le SIVOM de la Haute-Moder, la liste des réseaux et ouvrages communaux est la suivante :

communes	canalisations (mètres)		regards de visite (unités)
	eaux usées	eaux pluviales	
Frohmuhl	3 089	422	101
Hinsbourg	3 284	491	59
Lichtenberg	6 384	2 356	301
Puberg	2 672	0	85
Reipertswiller	7 096	490	201
Rosteig	4 750	1 572	213
Wimmenau	8 557	614	232
Wingen-sur-Moder*	13 804	1 836	535
Zittersheim	2 708	0	85
total	52 344	7 781	1 812

En 2013, la commune de Wimmenau comptait :

- environ 9,2 km de réseaux,
- 232 regards de visite.

La commune ne dénombre pas d'autorisation de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées.

Aucun débordement d'effluents dans les locaux des usagers n'a été constaté.

Les zones actuellement urbanisées de la commune sont desservies par un réseau d'assainissement collectif de type principalement unitaire et gravitaire.

La branche principale du réseau communal route de Bitche et rue des Roseaux d'orientation générale Nord-Ouest/Sud-Est collecte gravitairement les effluents domestiques vers le collecteur intercommunal partant vers la station d'épuration de Wimmenau dans le prolongement de la rue des Roseaux et parallèlement à la route départementale 919 d'orientation général Nord-Ouest/Sud-Est.

Sur le réseau communal se raccorde la conduite de refoulement intercommunale provenant de Wingen-sur-Moder. Le raccordement se fait à l'Ouest de la commune route de Bitche au niveau des voies ferrées.

Le réseau est équipé de 4 déversoirs d'orage : 1 rue des Roseaux, 1 rue Kienthal, 2 rue de la Gare.

Les réseaux communaux ont des diamètres compris entre 200 et 900 mm.

4.18.2. Assainissement non collectif

Une étude de zonage relative à l'assainissement collectif et non collectif a été réalisée par Berest en 2005.

Le tableau ci-dessous indique les habitations traitées en assainissement non collectif en 2005 :

Numéro de Zone et correspondance avec la phase 1	Identification de la zone (annexe ou lieu-dit)	Nombre d'habitat concerné par l'assainissement non collectif	Type d'habitat	Constat et contraintes
1	Kirchberg	10 habitations	Secondaire	<ul style="list-style-type: none"> Assainissement autonome favorable : zone plane et place suffisante
2	Maison Forestière du Horstberg	1 habitation	Permanent	<ul style="list-style-type: none"> Assainissement autonome favorable : zone plane et place suffisante
3 (secteur enquêté W1)	Annexe Kohlhuette	10 habitations	Permanent et secondaire	<ul style="list-style-type: none"> Assainissement autonome favorable : zone plane et place suffisante Assainissement autonome moyennement favorable : cours d'eau à proximité
4	Kindsbrunnen	3 habitations	Secondaire	<ul style="list-style-type: none"> Assainissement autonome favorable : zone plane et place suffisante
Numéro de Zone	Identification de la zone (annexe ou lieu-dit)	Nombre d'habitat concerné par l'assainissement non collectif	Type d'habitat	Constat et contraintes
5 (secteurs enquêtés W2 et W5)	Wildengut / Saegemuhle	2 habitations	Permanent	<ul style="list-style-type: none"> Assainissement autonome moyennement favorable : cours d'eau à proximité
6	Lichtenburger Hard	2 habitations	Secondaire	<ul style="list-style-type: none"> Assainissement autonome favorable : zone plane et place suffisante
7 (secteur enquêté W4)	Schoenfeld	3 habitations	Permanent et secondaire	<ul style="list-style-type: none"> Assainissement autonome favorable : zone plane et place suffisante
8 (secteur enquêté W3)	Hagelsberg	2 habitations	Permanent et secondaire	<ul style="list-style-type: none"> Assainissement autonome favorable : zone plane et place suffisante
9	Steinhübel	2 habitations	Secondaire	<ul style="list-style-type: none"> Assainissement autonome favorable : zone plane et place suffisante
10	Gross Ritti	1 habitation	-	<ul style="list-style-type: none"> Assainissement autonome favorable : zone plane et place suffisante
11	Waedelbruch	1 habitation	Secondaire	<ul style="list-style-type: none"> Assainissement autonome favorable : zone plane et place suffisante

La zone en assainissement collectif englobe l'urbanisation actuelle et future. L'habitat actuel et futur est ou sera desservi par un réseau d'assainissement collectif.

La zone en assainissement non collectif englobe toute la zone du ban communal se trouvant à l'extérieur du périmètre d'assainissement collectif. Elle concerne 37 habitations disséminées sur 11 secteurs bien distincts.

4.18.3. Eaux pluviales

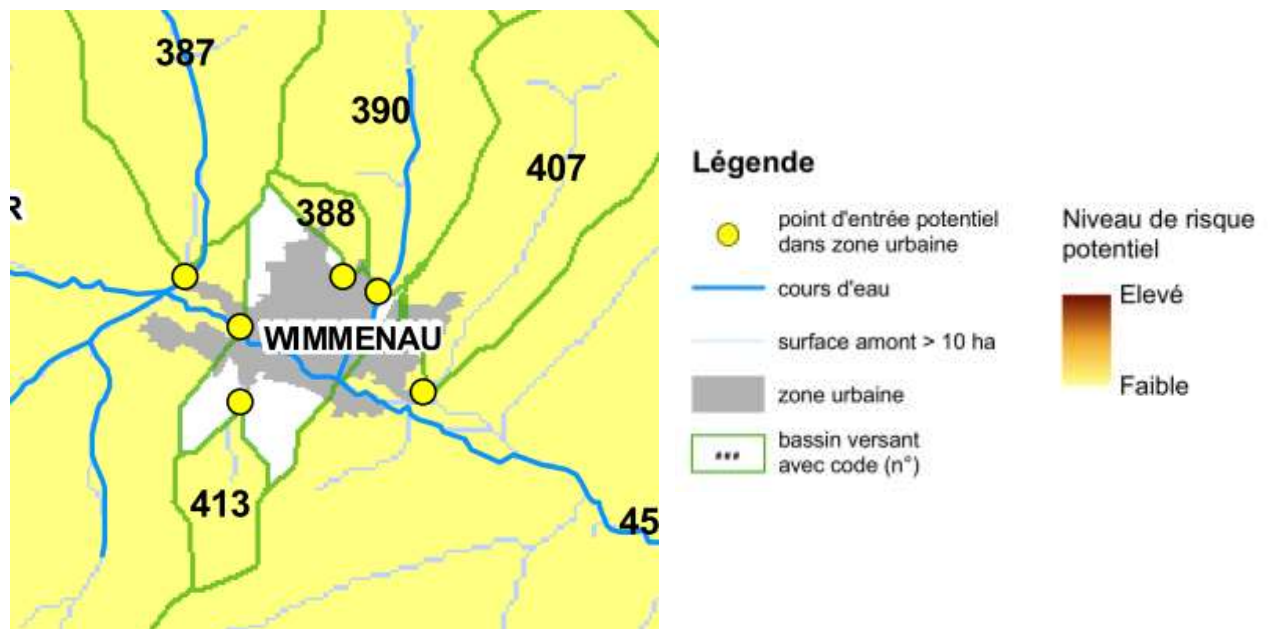
Les réseaux de la commune sont des réseaux unitaires.

Les seuls réseaux d'eaux pluviales sont les décharges des déversoirs d'orage. A ce titre, les réseaux font donc partie des réseaux d'assainissement.

L'exutoire de ces réseaux est la Moder.

4.18.4. Ruissellement des bassins versants naturels

D'après la carte de risque potentiel de coulées d'eaux boueuses par bassin versant connecté aux zones urbaines en Alsace Bossue, il existe 6 points d'entrée potentiels de coulées d'eaux boueuses dans la zone urbaine :



Le niveau de risque potentiel est faible.

4.18.5. Capacité de l'assainissement et programmation des travaux

Travaux à réaliser :

- Etude sur les eaux claires sur le secteur de Wingen-sur-Moder
- Réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif

4.19. WINGEN SUR MODER

4.19.1. Assainissement collectif

Dans le rapport annuel du SDEA de 2013 sur le SIVOM de la Haute-Moder, la liste des réseaux et ouvrages communaux est la suivante :

communes	canalisations (mètres)		regards de visite (unités)
	eaux usées	eaux pluviales	
Frohmuhl	3 089	422	101
Hinsbourg	3 284	491	59
Lichtenberg	6 384	2 356	301
Puberg	2 672	0	85
Reipertswiller	7 096	490	201
Rosteig	4 750	1 572	213
Wimmenau	8 557	614	232
Wingen-sur-Moder*	13 804	1 836	535
Zittersheim	2 708	0	85
total	52 344	7 781	1 812

En 2013, la commune de Wingen-sur-Moder comptait :

- environ 15,6 km de réseaux,
- 535 regards de visite.

La commune ne dénombre pas d'autorisation de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées.

Aucun débordement d'effluents dans les locaux des usagers n'a été constaté.

Les zones actuellement urbanisées de la commune sont desservies par un réseau d'assainissement collectif de type principalement unitaire.

Le réseau communal est gravitaire, hormis la rue Dell dont les habitations sont raccordées au réseau rue Heidenfeld par refoulement.

La branche principale du réseau communal rue Principale d'orientation générale Ouest/Est collecte gravitairement les effluents domestiques vers le collecteur intercommunal partant vers Wimm enau dans le prolongement de la rue de l'Eglise et parallèlement à la route départementale 919.

Une station de pompage rue de l'Eglise permet de refouler les effluents jusqu'à Wimm enau.

Sur le réseau communal se raccordent 2 conduites intercommunales :

- Une conduite de diamètre 200 mm provenant de Rosteig rue Principale avant les voies ferrées en venant de Rosteig,
- Une conduite de diamètre 200 mm provenant de Zittersheim à l'intersection rue de l'Ecole et rue du Bachfeld.

Le réseau est équipé de :

- 14 déversoirs d'orage,
- 1 bassin de pollution en amont de la station de refoulement pour l'acheminement des effluents de Rosteig, Wingen-sur-Moder et Zittersheim vers Wimm enau.

Les réseaux communaux ont des diamètres compris entre 200 et 500 mm.

4.19.2. Assainissement non collectif

Une étude de zonage relative à l'assainissement collectif et non collectif a été réalisée par Berest en 2005.

Le tableau ci-dessous indique les habitations traitées en assainissement non collectif en 2005 :

Numéro de Zone et correspondance avec la phase 1	Identification de la zone (annexe ou lieu-dit)	Nombre d'habitat concerné par l'assainissement non collectif	Type d'habitat	Constat et contraintes
1 (secteurs enquêtés WM5 et WM6)	Huehnerschaerr	12 habitations	Permanent et secondaire	<ul style="list-style-type: none"> Assainissement autonome favorable en respectant les prescriptions applicables à l'intérieur du Périmètre de Protection Rapprochée du forage d'eau de Gitzenthal Rejet vers milieu hydraulique superficiel avec dérogation préfectorale Assainissement moyennement favorable : zone pentue et place limitée
2 (secteurs enquêtés WM7 et WM8)	Staufersberg	9 habitations	Permanent et secondaire	<ul style="list-style-type: none"> Assainissement autonome favorable : zone plane et place suffisante
3 (secteur enquêté WM1)	Annexe Kohlhuette	4 habitations	Permanent et secondaire	<ul style="list-style-type: none"> Assainissement autonome favorable : zone plane et place suffisante Assainissement moyennement favorable : place limitée
4 (secteur enquêté WM9)	Gitzenthal	1 habitation	Permanent	<ul style="list-style-type: none"> Assainissement autonome peu favorable : présence du PPR du Forage du Gitzenthal
5	Teichfeld	2 habitations	Permanent	<ul style="list-style-type: none"> Assainissement autonome favorable : zone plane et place suffisante
6 (secteur enquêté WM4)	Maison Forestière Huehnerschaerr	1 habitation	Permanent	<ul style="list-style-type: none"> Assainissement autonome favorable : zone plane et place suffisante
7 (secteurs enquêtés WM2 et WM3)	Wuestmatt ou rue d'Ingwiller	2 habitations	Permanent et secondaire	<ul style="list-style-type: none"> Assainissement moyennement favorable : cours d'eau à proximité

La zone en assainissement collectif englobe l'urbanisation actuelle et future. L'habitat actuel et futur est ou sera desservi par un réseau d'assainissement collectif.

La zone en assainissement non collectif englobe toute la zone du ban communal se trouvant à l'extérieur du périmètre d'assainissement collectif. Elle concerne 31 habitations disséminées sur 7 secteurs bien distincts.

4.19.3. Eaux pluviales

Des réseaux d'eaux pluviales de la commune collectent :

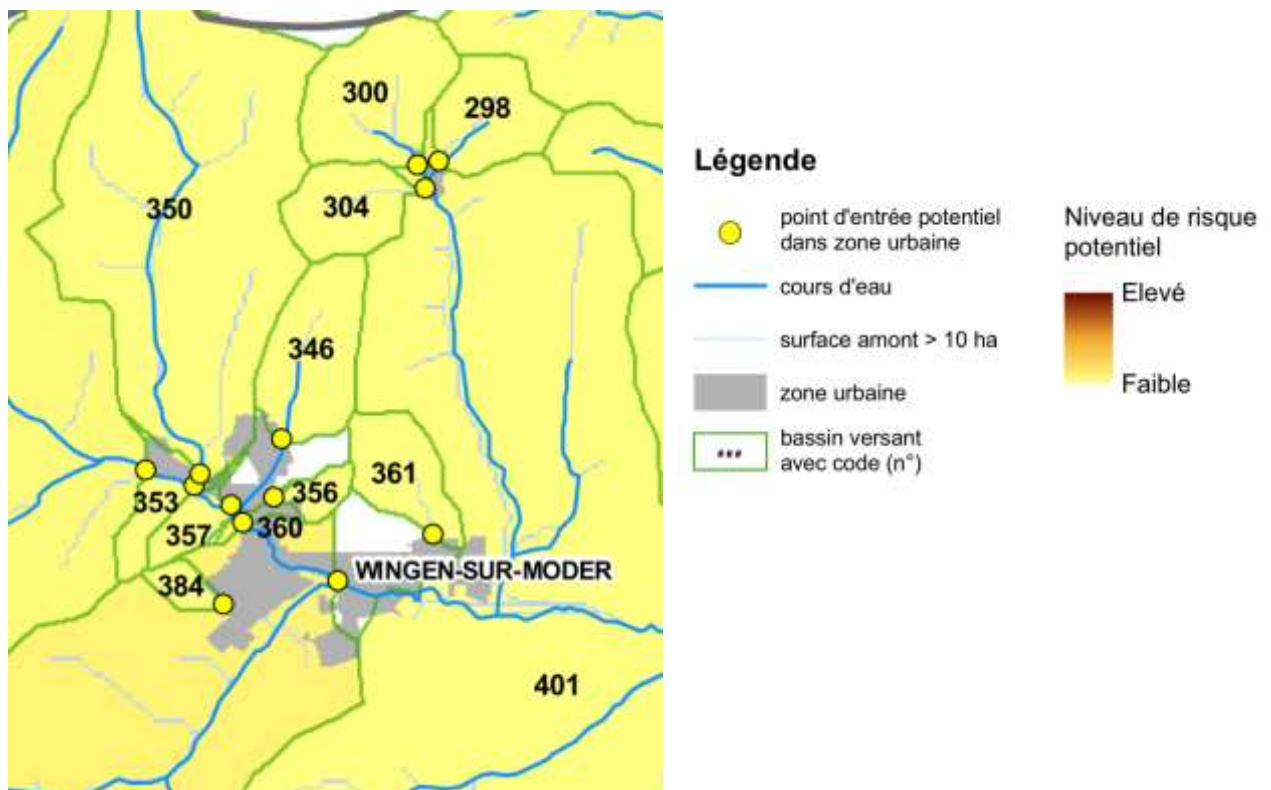
- les bassins versants naturels amont,
- les eaux de voirie,
- les eaux des décharges des déversoirs d'orage.

Les diamètres des réseaux varient entre 300 et 600 mm.

Les exutoires des réseaux est la Moder.

4.19.4. Ruissellement des bassins versants naturels

D'après la carte de risque potentiel de coulées d'eaux boueuses par bassin versant connecté aux zones urbaines en Alsace Bossue, il existe 13 points d'entrée potentiels de coulées d'eaux boueuses dans la zone urbaine :



Le niveau de risque potentiel est faible.

4.19.5. Capacité de l'assainissement et programmation des travaux

Travaux à réaliser :

- Etude sur les eaux claires sur le secteur de Wingen-sur-Moder
- Réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif

4.20. ZITTERSHEIM

4.20.1. Assainissement collectif

Dans le rapport annuel du SDEA de 2013 sur le SIVOM de la Haute-Moder, la liste des réseaux et ouvrages communaux est la suivante :

communes	canalisations (mètres)		regards de visite (unités)
	eaux usées	eaux pluviales	
Frohmuhl	3 089	422	101
Hinsbourg	3 284	491	59
Lichtenberg	6 384	2 356	301
Puberg	2 672	0	85
Reipertswiller	7 096	490	201
Rosteig	4 750	1 572	213
Wimmenau	8 557	614	232
Wingen-sur-Moder*	13 804	1 836	535
Zittersheim	2 708	0	85
total	52 344	7 781	1 812

En 2013, la commune de Zittersheim comptait :

- environ 2,7 km de réseaux,
- 85 regards de visite.

La commune ne dénombre pas d'autorisation de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées.

Aucun débordement d'effluents dans les locaux des usagers n'a été constaté.

Les zones actuellement urbanisées de la commune sont desservies par un réseau d'assainissement collectif de type principalement unitaire.

Le réseau communal est gravitaire et est composé de 4 branches principales :

- 1 branche de diamètre 400 mm d'orientation Sud-Ouest/Nord-Est rue des Forgerons,
- 1 branche de diamètre 800 mm d'orientation Nord-Ouest/Sud-Est rue de la Fontaine,
- 1 branche de diamètre 400 mm d'orientation Ouest/Est rue de la Montagne,
- 1 branche de diamètre 500 mm d'orientation Nord-Est/Sud-Ouest rue du Kehrweg.

Les 4 branches du réseau communal convergent à l'intersection de la rue de la Montagne et la rue du Kehrweg.

Le réseau communal est équipé de :

- 3 déversoirs d'orage,
- 1 bassin de pollution de diamètre 1400 mm.

En aval du déversoir d'orage et du bassin de pollution situés rue Kehrweg, une conduite intercommunale en PVC de diamètre 200 mm d'orientation générale Sud-Ouest/Nord-Est achemine les effluents de la commune vers Wingén-sur-Moder.

Les réseaux communaux ont des diamètres compris entre 200 et 900 mm.

4.20.2. Assainissement non collectif

Une étude de zonage relative à l'assainissement collectif et non collectif a été réalisée par Berest en 2005.

Le tableau ci-dessous indique les habitations traitées en assainissement non collectif en 2005 :

Numéro de Zone et correspondance avec la phase I	Identification de la zone (annexe ou lieu-dit)	Nombre d'habitat concerné par l'assainissement non collectif	Type d'habitat	Constat et contraintes
1 (secteur enquêté Z1)	Annexe Moderfeld	9 habitations	Permanent et secondaire	<ul style="list-style-type: none"> Assainissement autonome favorable : zone plane et place suffisante à proximité immédiate du bâti
2 (secteur enquêté Z2)	Vallée de Moderthal	9 habitations	Permanent et secondaire	<ul style="list-style-type: none"> Assainissement autonome favorable : zone plane et place suffisante
3 (secteur enquêté Z3)	Vallée de Maythal (amont village)	2 habitations	Secondaire	<ul style="list-style-type: none"> Assainissement autonome favorable en respectant les prescriptions applicables à l'intérieur du Périmètre de Protection Rapprochée du captage d'eau de Zittersheim Rejet vers milieu hydraulique superficiel avec dérogation préfectorale
4	Vallée de Maythal (aval village)	2 habitations	Secondaire	<ul style="list-style-type: none"> Assainissement autonome favorable : zone plane et place suffisante

La zone en assainissement collectif englobe l'urbanisation actuelle et future. L'habitat actuel et futur est ou sera desservi par un réseau d'assainissement collectif.

La zone en assainissement non collectif englobe toute la zone du ban communal se trouvant à l'extérieur du périmètre d'assainissement collectif. Elle concerne 22 habitations disséminées sur 4 secteurs bien distincts.

a) EAUX PLUVIALES

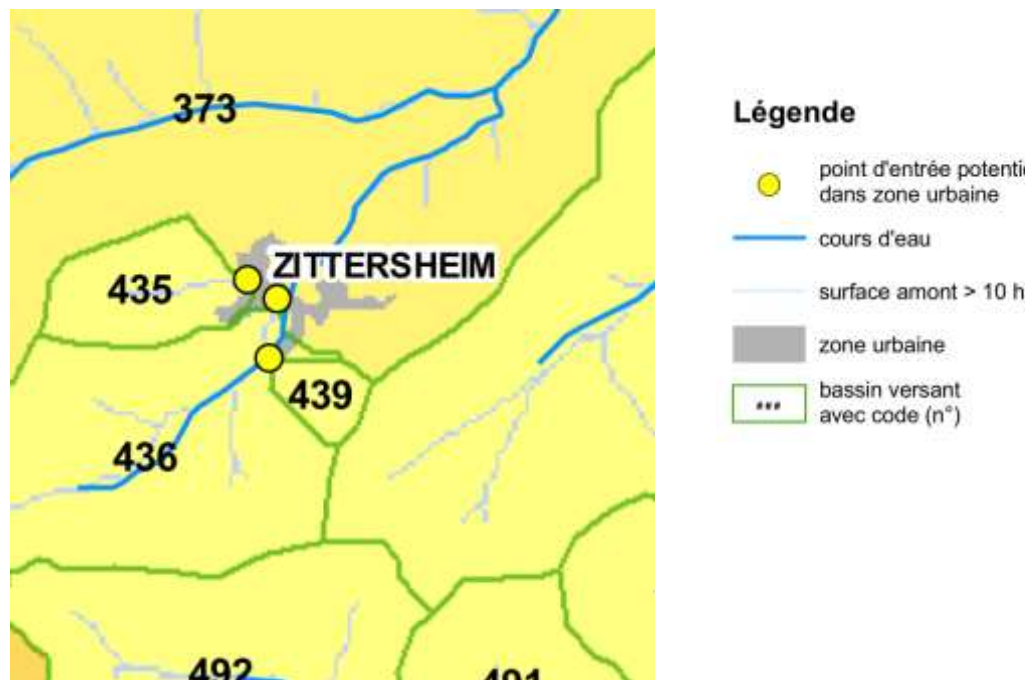
Les réseaux de la commune sont des réseaux unitaires.

Les seuls réseaux d'eaux pluviales sont les décharges des déversoirs d'orage. A ce titre, les réseaux font donc partie des réseaux d'assainissement.

L'exutoire des réseaux d'eaux pluviales est le Mittelbaechel.

4.20.3. Ruissellement des bassins versants naturels

D'après la carte de risque potentiel de coulées d'eaux boueuses par bassin versant connecté aux zones urbaines en Alsace Bossue, il existe 3 points d'entrée potentiels de coulées d'eaux boueuses dans la zone urbaine :



Le niveau de risque potentiel est faible à relativement faible.

a) CAPACITE DE L'ASSAINISSEMENT ET PROGRAMMATION DES TRAVAUX

Travaux à réaliser :

- Etude sur les eaux claires sur le secteur de Wingen-sur-Moder
- Réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif

ANNEXE : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : FILIERES DE TRAITEMENT